

11.80% WOOD GUNDY
692-4200
MINIMUM 25 000 \$
3 mois GARANTI
par le Gouv. du Canada
Taux sujet à modification

LE SOLEIL

POUR VOUS ABONNER:
647-3333
Extérieur:
1-800-463-2362

MARDI 20 NOVEMBRE 1990

QUÉBEC, 94^e ANNÉE, NO 320
58 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50\$

RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES 60¢

50¢

LA MODE

En ski, les fleurs remplacent le fluo



Après la vague du fluo, les stylistes de vêtements de ski impriment sur les habits des espèces florales multicolores auxquelles on ajoute de la fausse fourrure, des appliques

de cuir et des textures matelassées. C-1

LE MONDE

Importante victoire du premier ministre français

L'opposition de droite et le Parti communiste n'ont pas réussi hier à faire passer une motion de censure contre le premier ministre français Michel Rocard. B-10

LE CANADA

Oka a été une victoire morale pour les Amérindiens (Spicer)

Pour le président du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, ce « terrible incident » pourrait aujourd'hui faciliter le dialogue. A-8

LA RÉGION

Assurance-chômage : les bureaux pris d'assaut

Les bureaux d'Emploi et Immigration Canada ont été pris d'assaut hier, premier jour de l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance-chômage au pays. A-4

LE QUÉBEC

SAQ: 1169 violations du Code du travail avec les livraisons

La Société des alcools a violé à 1169 reprises les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail selon le rapport d'un enquêteur du ministère du Travail. A-7

L'ÉCONOMIE

Des jardins prévoit une reprise d'ici le printemps

Les spécialistes prévoient une reprise progressive des activités économiques d'ici le printemps et une meilleure performance pour la région même de Québec. B-1

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3, A-4, A-10, A-11 et C-10
Le Québec	A-5, A-7, A-13 et B-13
Le Canada	A-8
Le Monde	B-9 à B-11
Annonces classées	C-6 à C-10
Arts	B-6 à B-8
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-9
Décès	C-10 et C-11
Économie	Cahier B
Éditional	A-14
Feuilleton	C-8
Horoscope	C-9
Les idées du jour	A-15
Mode	Cahier C
Mots croisés	C-7
Mot mystère	C-7
Où aller à Québec	B-8

LA MÉTÉO

Nuageux avec éclaircies et possibilité de chutes de neige. Maximum de 0 à 2. Minimum de -2 à -5. Vents modérés. Demain: généralement ensoleillé. S-16

Selon des données de l'Institut national du cancer des États-Unis L'état sérieux de Bourassa confirmé

BETHESDA, Maryland — Le cancer de la peau dont souffre le premier ministre du Québec est sérieux. Au mieux, M. Robert Bourassa possède 50 % de chances de vivre plus de cinq ans, indiquent des informations de l'Institut national du cancer des États-Unis obtenues par la Presse canadienne.

par MAURICE GIRARD de la Presse canadienne

Ces données fournies par le National Cancer Institute sont d'autant plus troublantes qu'elles proviennent de l'établissement même où le premier ministre a entrepris hier sa deuxième semaine de convalescence après une chirurgie ex-

ploratoire, mercredi dernier, qui a pourtant fourni des résultats encourageants. L'Institut national du cancer des États-Unis fait partie intégrante du National Institute of Health (NIH), un des centres de recherche en médecine les mieux cotés au monde.

Un porte-parole de l'Institut, Mme Karen Ridell, indiquait hier que le premier ministre

Bourassa se trouvait toujours « dans un état stable » à l'hôpital, où il devait passer la nuit de lundi à mardi. Initialement prévu pour aujourd'hui, son retour à Montréal pourrait être retardé, indiquait-on hier à son bureau de Québec.

Ces informations confirment la nouvelle parue samedi dernier dans LE SOLEIL à l'effet que la terrible maladie dont souffre M. Bourassa peut réapparaître à tout moment et que, dans un cas semblable, on peut évaluer à peine à plus d'une chance sur deux les possibilités de survie au-delà de cinq ans.

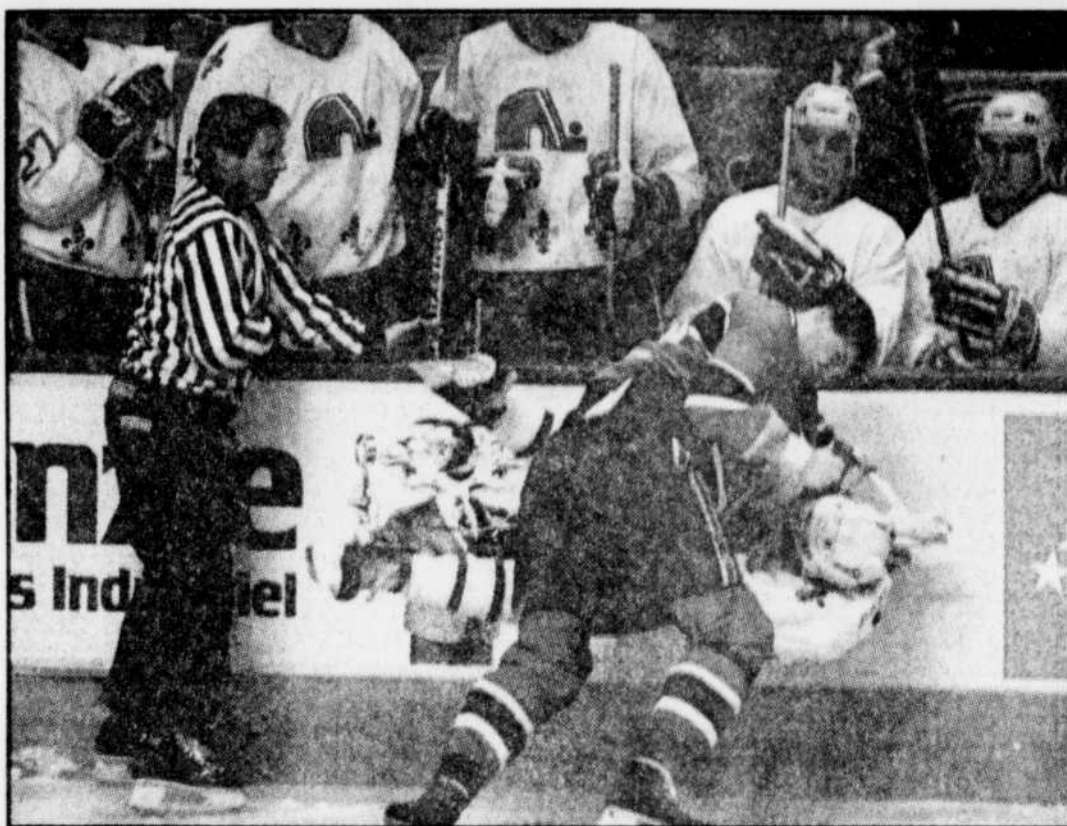
Un spécialiste, le Dr Jacques Letourneau, onco-radiologue à l'Hôtel-Dieu de Québec, qui est appelé à chaque année à traiter des patients souffrant de la même condition que M. Bourassa, informé du bulletin de santé concernant le premier ministre, émis vendredi dernier, concluait que la maladie avait dépassé le stade primaire puisqu'il y avait eu envahissement de la région de l'aîne.

La tumeur du premier ministre retirée le 12 septembre est un mélanome, « du type le plus

Suite A-2, Bourassa...



Les Nordiques encore une fois au tapis



À l'image des Nordiques qui se sont inclinés 5-2 devant le Canadien, Wayne Van Dorp a mal paru en première période contre Todd Ewen. Pages S-2 à S-5

Chez les Québécois francophones 73% de OUI pour la souveraineté-association

La souveraineté-association est l'option constitutionnelle préférée des trois quarts des Québécois francophones mais elle divise moitié-moitié ceux qui appuient le Parti libéral du Québec.

par ANDRÉ FORGUES LE SOLEIL

De plus, selon un sondage IQOP-LE SOLEIL-CKAC, 73 % des citoyens souhaitent être appelés à se prononcer sur l'avenir constitutionnel du Québec lors d'un référendum contre 27 % qui préfèrent que le gouvernement les consulte au moyen d'une élection.

Si, chez les Québécois francophones, la souveraineté-association recueille 73 % d'appui, les anglophones y sont défavorables à 92 %. C'est pourquoi, dans l'ensemble de la population, le soutien à cette option baisse à 62 %.

Ce sondage a été réalisé entre le 7 et le 14 novembre auprès d'un échantillon de 1103 personnes, ce qui permet d'établir la marge d'erreur à 3,3 %. Pour vérifier les préférences des citoyens quant au statut politique du Québec, on leur a demandé s'ils étaient, très, assez, peu ou pas du tout favorables à quatre options constitutionnelles.

Ainsi, chez ceux qui auraient voté libéral, l'option préférée (78 % d'appui) est que le Québec continue à faire partie du Canada mais en ayant plus de pouvoirs. Le statu quo vient deuxième, 68 % des libéraux s'y disant très ou assez favorables.

La souveraineté-association arrive au troisième rang, rattrapant 49 % des sympathisants libéraux contre 51 % qui sont peu ou pas du tout favorables à cette option. Quant à la souveraineté sans référence à une association, 78 % de ceux qui votent pour le PLQ y sont défavorables.

Du côté de ceux qui auraient voté pour le PQ, la souveraineté-association est la formule la plus populaire (82 %) suivie de la souveraineté tout court (73 %). Les péquistes rejettent le statu quo dans une proportion de 74 % mais 55 % d'entre eux sont très ou assez favorables à ce que le Québec demeure une province canadienne si ses pouvoirs sont accrus.

Si l'on ne tient pas compte des allégeances partisans, après la souveraineté-association, le deuxième choix des

Suite A-2, Souveraineté...

Le PQ aurait pu former un gouvernement majoritaire page A-5

La Belle province balayée par le Bloc québécois page A-5

13 000 emplois en 20 ans pour St-Roch

Le plan de développement de Saint-Roch prévoit l'ajout de 2000 logements, de 1000 chambres d'hôtels et la création de 13 000 emplois sur 20 ans.

par BENOÎT ROUTHIER LE SOLEIL

Pour ce projet de 140 millions \$ dont LE SOLEIL annonçait hier la philosophie et les grandes lignes, la ville prévoit 5 millions \$ dans son budget de 1991 : c'est de l'argent neuf dans un programme directement relié à des fonctions

Suite A-2, St-Roch...

Un bébé pour... garder l'auto !

« Les pires, ce sont ceux qui laissent leur bébé dans le char comme gardien. Ceux-là, on devrait leur donner un ticket de 100 \$! »

par ALAIN BOUCHARD LE SOLEIL

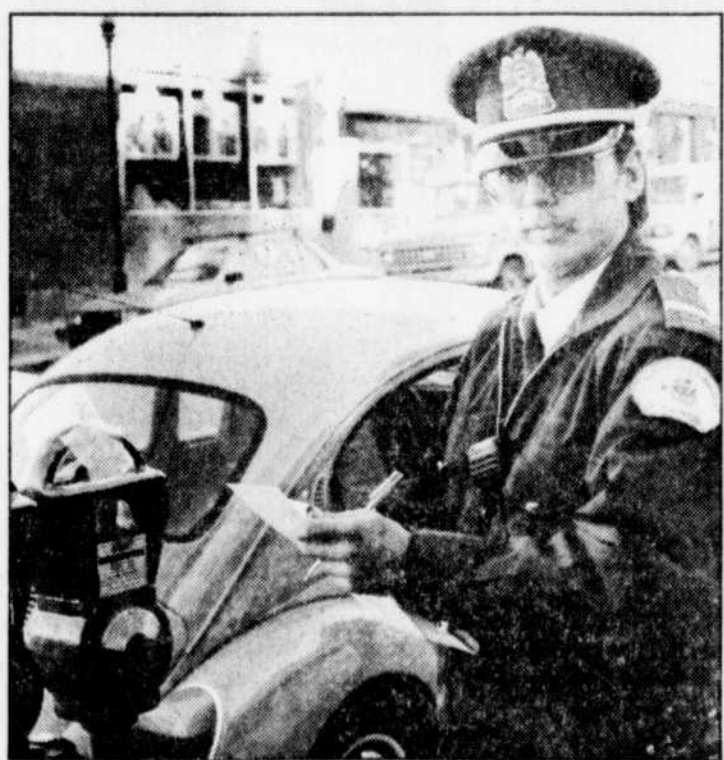
Ça fait sept ans que Robert Talbot est agent de stationnement à Québec ; assez longtemps, tiens, pour être devenu chef de groupe. Et ce cas-là est toujours celui qui continue de le faire le plus enrager. L'automobile est stationnée en zone interdite ; les quatre avertisseurs clignotent ; et il y a un poupon seul à bord, attaché dans son siège de bébé.

« Comme pour indiquer que tout est bien correct, dit Talbot. Message : il y a un bébé dans l'auto ; vous voyez, je ne suis pas loin ». Pourtant, il lui est arrivé de chronométrer des attentes de bébés dangereusement longues. « C'est déjà effrayant de laisser un bébé seul, se scandalise-t-il. Encore plus dans un char qui tourne ! »

Tous les moyens sont bons pour garer sa majesté l'automobile. Le centre-ville est assiégé, débordé, il n'y a plus de places. Mais on continue quand même de vouloir planquer sa bagnole devant la porte.

Robert Talbot nous amène faire une « runne » avec lui, le photographe Raynald Lavoie

et moi. Coin Cartier-Crémazie, devant les Tabacs Tremblay. Une voiture rouge vif, toute neuve, est stationnée en plein dans l'axe du trottoir nord-sud. Elle force les piétons à dévier carrément dans la rue Cartier, en même temps qu'ils traversent déjà



Un petit mot sur le parcomètre. Vrai pas vrai ? « Des gens nous prennent parfois pour des imbéciles », dit Robert Talbot



Crémazie. En même temps qu'il colle le « ticket » de 15 \$ à la flamboyante rouge de l'année, il nous indique une vieille coccinelle multicolore, Suite A-6, L'automobile...

<p>Place d'Youville 692-1221 Galerias de la Capitale 626-1221 Place de la Cité 652-1221</p>	<p>À partir de</p> <h1>12 1/2 %</h1> <p>Hypothèques</p>	<h1>11 1/2 %</h1> <p>REER 1 an</p> <p>Intérêt annuel - Nouvelle contribution et transfert</p>	<h1>12 200 %</h1> <p>Fonds du marché monétaire</p> <p>Profitez des hauts taux d'intérêt</p>	<p>Épargne-chèques</p> <p>Jusqu'à</p> <h1>11 300 %</h1> <p>Comptoir d'épargne</p>
	<p>Etabli sur le taux de rendement courant du Fonds en date du 9 novembre 1990. (Le rendement passé ne garantit pas les résultats à venir et toute offre doit être faite par prospectus.)</p>			

Suites de la première page

St-Roch...

urbaines pour le quartier Saint-Roch, a expliqué le maire Jean-Paul L'Allier, hier, en présentant le plan d'aménagement.

Voici les priorités d'intervention nécessitant des dépenses d'immobilisations dès la première année : développement de l'espace Saint-Roch avec l'aménagement d'une place publique et parcs souterrains de stationnement. On veut y préparer deux sites, l'un pour l'habitation, l'autre pour un complexe multifonctionnel. On prévoit aussi de l'argent pour l'ouverture de rues.

Dès l'an prochain on veut mettre de l'argent pour favoriser le développement résidentiel de la partie est de la Pointe-aux-Lièvres ou pour l'amorce de l'aménagement d'un grand parc, selon que la population choisira l'une ou l'autre option.

Dès la première année, on veut établir des programmes de relance de l'emploi, d'aide à la création de centres sociaux, de revitalisation des rues commerciales Saint-Joseph, de la Couronne et Dorchester et de restauration des logements. Des montants d'argent sont prévus dans le budget de 1991 à ces fins, de faire remarquer le directeur du service d'urbanisme, M. Serge Viau.

Au cours des cinq premières années la ville entend consacrer 65 millions \$ pour Saint-Roch dont 11 millions \$ pour la mise en valeur de l'espace Saint-Roch à lui-même et 22 millions \$ pour l'aménagement de la place René-Lévesque et de son stationnement en face de la Gare du Palais. L'implantation de voies réservées nécessitera l'injection de 6 millions \$ tandis que les programmes de soutien à l'habitation et à l'emploi signifieront des investissements de 10 millions \$ sur cinq ans.

Un des objectifs de la ville est d'inscrire au rôle d'évaluation des investissements de l'ordre de 180 millions \$ d'ici 1996.

Rappelons que le plan de développement du quartier Saint-Roch prévoit des interventions de la ville sur une vingtaine de sites pour inciter le gens, les hommes d'affaires, les touristes à s'y rendre et à s'y installer.

Le plan propose la mixité du quartier avec une concentration de la fonction commerciale sur la rue Saint-Joseph, du boulevard Langelier à la Gare du Palais.

Côté circulation rappelons que le boulevard Charest deviendrait à sens unique vers l'ouest et qu'un autre boulevard à construire dans l'axe Fleury-Saint-Vallier serait à sens unique vers l'est. La bretelle de l'autoroute Dufferin-Montmorency qui aboutit rue du Pont disparaît, etc.

Et Cadillac-Fairview dans ce plan ? L'entente que l'entreprise a avec la ville ne cadre pas dans ce projet naturellement. Mais, de dire le maire, la compagnie est mise au courant de tout ce qui se passe ici et elle verra si elle est intéressée à faire quelque chose à l'intérieur de ce plan. Un plan qui prévoit aussi des interventions importantes dans la paroisse Jacques-Cartier et à la tête du Bassin Louise. A ce dernier endroit, la ville souhaite une vocation multifonctionnelle avec bureaux, équipements sportifs ou culturels.

Par ailleurs, les édifices au sud du boulevard Charest, qui ont été expropriés au cours des ans, comme le Lafayette, pourront être réutilisés par l'entreprise privée. Cet îlot sera beaucoup plus grand qu'aujourd'hui car les transformations suggérées à l'autoroute Dufferin-Montmorency redonneront du terrain à développer.

M. L'Allier présentait ce plan à la population hier soir. Les 10, 11, 12 décembre, et le 13 si nécessaire, auront lieu des consultations publiques à la Bibliothèque Gabrielle-Roy. Les gens pourront présenter des mémoires et faire des interventions verbales.

Souveraineté...

francophones (68 %) est le maintien du Québec dans le Canada mais avec davantage de pouvoirs. La souveraineté sans mention d'association vient troisième, 53 % des francophones y étant favorables, tandis que le statu quo obtient 43 % d'appui.

Parce que les anglophones sont massivement favorables au statu quo (85 %), cette option conserve 50 % de support dans l'ensemble de la population. C'est plus que la souveraineté (45 %) mais moins que la souveraineté-association (62 %) et moins aussi que le maintien du Québec dans le Canada mais avec plus de pouvoirs (65 %).

Dans la région de Québec, seulement 16 % des personnes interrogées se déclarent favorables au statu quo. La souveraineté-association recueille 77 %, l'accroissement des pouvoirs du Québec au sein du Canada obtient 70 % et la souveraineté tout court, 50 %.

Bourassa...

malin » du cancer de la peau. Dans le communiqué émis vendredi à Québec, le chirurgien en chef de l'institut, le Dr Steven Rosenberg, indiquait que cette tumeur cancéreuse s'était déjà propagée au système lymphatique : « Du mélanome se trouvait dans les ganglions lymphati-

ques retirés du côté droit de l'aîne dans l'opération du 12 septembre », disait-on.

Or, si le mélanome a atteint le système lymphatique, c'est que le patient se trouve en phase III du cancer, qui en possède quatre — la dernière étant terminale. L'édition 1990 du document « Cancer Facts and Figures » produit par le National Cancer Institute décrit ainsi les caractéristiques de cette troisième étape : la tumeur s'est répandue au système lymphatique avoisinant (cas de M. Bourassa) ; elle peut également avoir plus de 4 millimètres d'épaisseur ; elle s'est propagée au derme, couche profonde de la peau recouverte par l'épiderme ; et il peut exister d'autres tumeurs dans la région périphérique.

À partir du moment où la tumeur cancéreuse atteint le système lymphatique, elle place le patient en phase III puisque dans les phases I et II du mélanome, elle se loge dans le derme ou l'épiderme, mais dans les deux cas, insiste-t-on, « le cancer ne s'est pas propagé aux ganglions lymphatiques ». Dans la phase IV, « la tumeur s'est répandue aux autres organes ou aux ganglions lymphatiques, très loin de son point d'origine ».

Rejoint hier par la Presse canadienne, un porte-parole de l'Institut du cancer a confirmé ces conclusions : « Si du mélanome a été retiré des ganglions lymphatiques, il s'agit de la troisième phase du cancer. Plutôt que de situer à 81 % pour la population blanche se trouvant à la première phase du mélanome, les chances de vivre plus de cinq ans dans cette catégorie se situent entre 22 à 50 % », a déclaré Mme Jill Waalen.

Avant de livrer ses conclusions, Mme Waalen a consulté des spécialistes du département même où se trouve M. Bourassa, en leur communiquant le texte du Dr Rosenberg sans toutefois identifier le patient. C'est leur déclaration qu'elle a communiquée par personne interposée à la PC. Toutefois, les informations ont été présentées comme un cas théorique puisque l'institut a comme politique de ne livrer aucun renseignement sur leurs malades. Mme Waalen avait été mise au courant au début de l'entretien de l'objectif de la recherche : interpréter le plus rigoureusement possible le cas du premier ministre du Québec.

Le mélanome de phase III se traite de diverses façons : de profondes ablations de peau suivies de greffes dans 90 % des cas ; des expériences cliniques nouvelles ; ou la chimiothérapie. D'autres méthodes peuvent être utilisées : la radiation, l'électrocoagulation (destruction de la tumeur par la chaleur) ou la cryo-chirurgie (destruction des cellules par le froid).

Forme la plus dangereuse du cancer de la peau, le mélanome a fait l'an dernier plus de 6300 victimes aux États-Unis, soit 71 % des personnes mortes du cancer de la peau. En 1990, on a recensé 27 600 nouveaux cas, une progression de 4 % sur l'année précédente. Responsable de la coloration de la peau, des cheveux et des yeux, le mélanome peut causer le mélanome, qu'attrapent plus facilement les personnes à la peau claire. Au nombre des « facteurs de risques » identifiés par l'institut, on place en tête de liste « une exposition excessive au soleil ».

Dans sa documentation fournie aux familles des victimes du mélanome, l'institut met en garde les parents d'enfants qui ont tendance à passer de trop longues heures au soleil, particulièrement entre 10 h et 15 h. « En raison d'un lien possible entre les 'coups de soleil' et l'apparition de mélanome à l'âge adulte, on devrait prendre des mesures pour protéger les enfants de trop fortes expositions au soleil », lit-on.

Comme tous les cancers, le mélanome peut être plus facilement traité quand il est repéré tôt. Autrement, il peut se propager à d'autres sections de l'organisme par le truchement du système lymphatique ou par le sang (phénomène appelé métastase). Cette forme de cancer se manifeste chez l'homme dans la région du tronc (entre les épaules et les hanches), la tête ou le cou tandis que chez la femme il se loge dans les bras ou les jambes.

LA QUOTIDIENNE
tirage du 19 novembre
0-0-9
1-2-0-3

SPORT CONTEMPORAINE



de notre collection exclusive de paris
LE PANTALON FUSEAU
EXTENSIBLE

la pièce-clé d'une nouvelle silhouette contemporaine, le pantalon fuseau avec patte sous-pied, bien extensible, bien moulant avec fermeture sur le côté...silhouette parfaite, pantalon fuseau avec grande chemise de notre collection coordonnés sport de paris. fine gabardine de laine. noir, moka, taupe, aqua grisé. 36 à 42...170.00

MANTEAUX CONTEMPORAINE



valeur exceptionnelle
LE MANTEAU
AGNEAU RETOURNÉ 995.⁰⁰

une valeur exceptionnelle pour cette qualité de peaux de mouton retourné...un manteau ultra-souple, ultra-chaud, magnifique avec sa forme droite, son encolure châle, ses découpes géométriques. couleur de café au lait ou champignon. tailles de 6 à 12 dans le groupe.



notre exclusivité de france

LE TAMBOURIN FAUSSE FOURRURE

fausse fourrure imprimée léopard, forme tambourin, deux points forts cet hiver...une exclusivité simons de paris, le tambourin imprimé aux couleurs du léopard véritable. 30.00

la maison
simons

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

Cardiologues La formule de l'hôpital Laval a fait ses preuves à Montréal

Les cardiologues de l'Institut de cardiologie de Montréal ne soignent pas leurs propres patients, mais plutôt ceux qui leur sont assignés. Ce mode de fonctionnement adopté il y a 20 ans, est le même que celui que veut imposer la direction de l'hôpital Laval ; sauf qu'à Montréal, il n'y a ni règles écrites ni sanctions et les cardiologues mettent en commun les revenus générés par leurs activités professionnelles.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

Inévitablement, il a fallu en venir à un mode de fonctionnement par assignation, a expliqué le Dr Ihor Dyrda, hémodynamicien et médecin professeur à l'Institut de cardiologie de Montréal. « Nous avons réalisé que la pratique solo, qui seule consacre le libre choix du patient et du médecin, paralyse le fonctionnement du département et empêche la réalisation des objectifs sur le plan soin, enseignement et recherche ».

Par exemple, à l'époque où les cardiologues se rendaient chacun leur tour soigner leurs patients sur les étages, les infirmières ne savaient plus où donner de la tête : les ordres provenaient de plusieurs médecins et étaient souvent contradictoires.

Mais ces règles d'assignation des tâches ne sont pas écrites. « Chez nous, tout fonctionne sur la compréhension et la bonne volonté des cardiologues. À Québec, on est pris avec des règles coulées dans le béton », ajoute le Dr Dyrda.

Sauf pour les consultations en cabinet, les patients de l'Institut de cardiologie de Montréal acceptent d'être suivis par le médecin assigné. En entrant à l'Institut, les patients signent d'ailleurs une formule à cet effet. Le taux de constestation est faible : à peine un patient sur 1000 réclame son médecin traitant, a expliqué le Dr Marcel Boulanger, directeur des services professionnels de l'Institut de cardiologie de Montréal.

Par contre, rien n'interdit au cardiologue de voir son patient, s'il le désire. Mais la visite en est une de courtoisie. « Le médecin traitant n'écrit pas d'ordonnance dans le dossier de son patient. Il peut discuter du meilleur traitement avec le médecin assigné, mais c'est ce dernier qui décide », poursuit le Dr Dyrda.

Autant le Dr Dyrda que le Dr Boulanger estiment qu'idéalement, le médecin traitant devrait pouvoir suivre son patient hospitalisé. Mais ce rêve est impossible, compte tenu de la grande spécialité de la médecine cardiaque et des objectifs d'enseignement et de recherche de l'Institut de cardiologie.

Liberté de choix du patient

« Le choix du patient pour son médecin traitant n'est ni un principe sacré ni un principe fondamental. L'équipe de médecins joue un rôle plus efficace que le médecin traitant », a déclaré pour sa part le Dr Jacques Genest, le 3e témoin de la journée. Le Dr Genest a passé six mois à la direction de l'Institut de cardiologie de Québec pour tenter de régler un conflit vieux de presque 20 ans, entre les cardiologues cliniciens et les cardiologues enseignants.

Le conflit entre les deux « clans » de cardiologues est si profond, les rancœurs si tenaces, que le Dr Genest a l'impression que « certains médecins préféreraient voir le bateau (c'est-à-dire l'Institut de Québec) couler plutôt que de faire des concessions ». Les règles adoptées par l'hôpital Laval sont donc essentielles, selon lui.

Six des huit cardiologues cliniciens de l'hôpital Laval contestent devant la cour supérieure, la légalité des règles d'assignation, au nom de la liberté du patient de choisir son médecin.

La cause entre dans sa troisième semaine d'audition. Des médecins de l'hôpital Laval doivent être entendus aujourd'hui.

L'INDEX RÉGIONAL

THETFORD MINES

L'industrie de décorations de Noël rapportera un revenu d'appoint variant entre 1000 \$ et 8000 \$ à quelque 120 familles de la région. **A-11**

PORT-CARTIER

Une mine de charbon de l'Inde gèrera son exploitation avec des systèmes informatisés développés par Québec Cartier, sur la Côte-Nord. **B-1**

Projet de 500 millions \$ et de 400 emplois dans l'Amiante Magnola évolue malgré la récession

EAST BROUGHTON — Le dossier de Magnola, ce mégaprojet d'extraction de magnésium métal à partir des 32 millions de tonnes de résidus d'amiante accumulés dans la région d'East Broughton, avance lentement mais sûrement. Selon le directeur du projet, M. Nassef Ghatas, la récession économique actuelle entraînera inévitablement des retards.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Après les études de faisabilité et

de rentabilité dont les résultats ont été concluants, voilà que les promoteurs, Minéraux Noranda et Lavalintech franchissent une autre étape en menant au cours

des prochains huit mois une étude de marché et de financement. Le coût de ces travaux de recherches variera entre un demi-million et un million de dollars.

Des investissements de 500 millions \$ sont requis pour construire une usine qui produirait annuellement 50 000 tonnes de magnésium et créerait 400 emplois. Noranda, selon ce que

son vice-président, M. André Fortier, a confié au SOLEIL hier, est prêt à investir une somme qui lui donnerait le contrôle de la nouvelle entreprise, alors que Lavalin, selon son représentant, M. Claude Létourneau, risquerait une participation égale à 10 %. Les deux promoteurs sont toujours à la recherche d'un ou de deux autres partenaires, particulière-

ment du côté des utilisateurs ou des producteurs de magnésium. Les pourparlers sont difficiles en raison de l'absence d'une étude de marché.

« On peut difficilement intéresser des investisseurs potentiels quand on ne sait pas comment on pourrait vendre notre production de 50 000 tonnes dans un marché mondial qui en consomme 250 000 annuellement », d'expliquer M. Fortier. « Il faut créer des débouchés ou prendre une part du marché que se partagent les quatre gros producteurs actuels, dont Dow Chemicals. »

Industrie de l'automobile

M. Ghatas a précisé que l'usine d'East Broughton devra produire au moins 50 000 tonnes de magnésium par année pour assurer la rentabilité de l'entreprise. Il voit un débouché dans le moulage de pièces, en particulier dans l'industrie de l'automobile. Selon lui, le magnésium métal, en plus d'avoir les qualités de l'aluminium, a l'avantage d'être 37 % moins lourd que celui-ci. Cependant, il a l'inconvénient d'être un peu plus coûteux. M. Ghatas a révélé que les promoteurs étaient en pourparlers avec des fournisseurs des géants de l'auto.

Douze millions de dollars ont été dépensés jusqu'à présent en travaux de recherches dans le projet Magnola. La plus récente étude a éprouvé avec succès la technologie d'extraction. A elle seule, l'étude de faisabilité a coûté 9 millions \$. Les gouvernements fédéral et provincial y sont allés d'une contribution égale de 2,5 millions \$.

M. Ghatas demeure optimiste. Cependant, selon lui, la récession économique entraînera des retards. Des études d'impact sur l'environnement provoqueront également des délais. L'usine ne sera pas opérationnelle avant 1995, au plus tôt.

Magnola a prolongé jusqu'en novembre 1993 l'option d'achat des terrains miniers de l'ancien producteur Carey. Il y a suffisamment de résidus d'amiante pour que la nouvelle usine puisse produire pendant 100 ans 50 000 tonnes de magnésium annuellement. Le recyclage d'une tonne de déchets d'amiante produirait 500 livres de magnésium métal. Les nouveaux résidus seraient jetés dans le puits à ciel ouvert de l'ancienne mine. Le cratère pourrait être utilisé à cette fin durant 200 années.



L'arrestation de Jean-Pierre Bélanger (à gauche) et de Jocelyn Leclerc devrait permettre aux policiers de résoudre une série de vols à main armée dans la région de Québec.



Deux suspects arrêtés à l'issue d'une poursuite ponctuée de coups de feu

Les deux individus à l'origine de tout un branle-bas de combat hier matin, sur l'autoroute de la Capitale, ont comparu hier au palais de justice de Québec. Leur arrestation devrait permettre à la police de résoudre une série de vols à main armée.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Jean-Pierre Bélanger, 40 ans, a été appréhendé par la Sûreté du Québec tôt hier matin, au terme d'une poursuite policière, ponctuée de coups de feu, qui a débuté vers 4 h 30, sur le boulevard de la Capitale à Charlesbourg et qui s'est terminée à Beauport. Le Beauportois, accompagné d'une dame de 40 ans, conduisait une Pontiac grise, qui a tenté de percer un barrage policier

érigé sur le boulevard Labelle.

Un policier a tenté d'arrêter le véhicule recherché pour un hold-up, en tirant deux coup de semonce, puis en visant un des pneus avant. Destabilisé par la vitesse de la voiture, l'agent a fait feu dans la portière du passager. La balle a frôlé le mollet de la passagère et s'est logée dans le tableau de bord. Bélanger a été accusé de vol qualifié. Il était également recherché pour un délit du même genre.

Son présumé complice, Jo-

celyn Leclerc, 28 ans, avait été appréhendé une demi-heure plus tôt par la police de Charlesbourg, alors qu'il entrait dans une station Irving, située près de la 46e Rue et la Ire Avenue. Il venait de débarquer du véhicule de Bélanger, qui, à la vue de l'auto-patrouille, a aussitôt pris la fuite.

L'enquête a permis aux policiers de découvrir que Leclerc, non armé, avait abandonné quelques sachets de cocaïne sur le comptoir du dépanneur. Hier, il a été accusé de possession de stupéfiants.

Toute cette histoire avait commencé vers 21 h, lors d'un hold-up commis par un individu cagoulé et armé, au garage Irving du 3225, boulevard

Sainte-Anne à Beauport. La voiture suspecte est une Pontiac grise. Le signalement des suspects est donné à tous les corps policiers de la région. Ce n'est qu'à l'aube que la voiture recherchée réapparaît, cette fois sur le territoire de Charlesbourg.

L'enquête a permis d'appréhender qu'entre-temps, Bélanger se serait rendu avec son présumé complice, au bar Le Populo, pour y finir la soirée. Là, ils ont fait la connaissance d'une femme de 40 ans, qui cherchait une occasion pour rentrer chez elle. Elle est donc montée dans la voiture des deux hommes. Après interrogatoire hier, la police l'a relâchée.

Incendie suspect



Les pompiers de Québec ont vite maîtrisé un incendie d'origine criminelle, qui a pris naissance vers midi quinze hier, au bas de l'escalier d'un immeuble de deux étages, situé au 292, rue Caron. À l'arrivée des secours, le feu avait déjà gagné le dernier étage. Les dommages atteignent 10 000 \$.

Transport en commun gratuit pour les démunis Larose invite les municipalités à négocier une entente fiscale

Les municipalités, dans leurs négociations avec le gouvernement en vue d'un nouvel arrangement fiscal, devraient inclure la question de la gratuité du transport en commun pour les plus démunis.

par BENOÎT ROUTHIER
LE SOLEIL

Le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ), M. Claude Larose, a fait cette suggestion hier tout en expliquant sa perception des audiences qui se sont tenues la semaine dernière sur le projet de tarification de la CTCUQ.

Il invite les municipalités à la « prudence » dans le domaine de la sécurité du revenu. Au moment où le gouvernement tente de refiler des responsabilités de plus en plus nombreuses aux municipalités sans garantie de nouvelles sources de revenus, ce n'est pas le temps de prendre les devants, croit-il.

M. Larose rappelle que, lors des audiences, les représentants des personnes âgées ont demandé le maintien de la gratuité pour les plus démunies parmi les personnes

âgées. Quelques mémoires ont fait voir que la gratuité pourrait être accordée aux personnes âgées qui ont accès au supplément du revenu. M. Larose ignore combien ont droit au supplément du revenu dans la région mais il rappelle qu'à l'échelle du Québec, ils sont 400 000.

La CTCUQ pourrait-elle décider de continuer d'accorder la gratuité à cette catégorie de personnes âgées ainsi qu'aux handicapés visuels ? C'est le conseil de la CUQ qui décidera le 27 novembre, mardi prochain.

Le président de la CTCUQ ajoute qu'une demande pourrait être dirigée au gouvernement pour que les plus démunis profitent de sommes suffisantes pour se déplacer en transport en commun.

Dans son évaluation des audiences, M. Larose est satisfait du large éventail de groupes qui sont intervenus. Il est heureux de constater

que la plupart d'entre eux se sont dits favorables aux changements que veut faire la CTCUQ comme la gratuité pour les enfants de zéro à quatre ans ; un tarif unique pour les étudiants, quel que soit leur âge ; la correspondance valide sur tout le réseau, à n'importe quel arrêt, dans n'importe quelle direction durant 90 minutes. Il ajoute que les gens qui se sont prononcés aux audiences ont trouvé heureuse l'initiative d'accorder des rabais aux employeurs qui voudraient acheter des laissez-passer à leurs employés ainsi que celle d'un laissez-passer journalier (3 \$) pour les visiteurs et les touristes. Ces gens trouvent aussi positif que les personnes âgées n'aient plus à payer davantage aux heures de pointe.

Le projet de la CTCUQ en ce qui concerne les personnes âgées, rappelons-le, est d'abolir la gratuité en instaurant un laissez-passer de 15 \$ par mois. Le laissez-passer régulier est de 37 \$. Quant aux handicapés visuels qui jouissent jusqu'ici de la gratuité, ils paieraient le tarif régulier sauf pendant la période d'apprentissage d'utilisation de l'autobus.

Réforme de l'assurance-chômage

Les bureaux fédéraux et les organismes qui aident les chômeurs sont pris d'assaut

Les bureaux d'Emploi et Immigration Canada de même que les organismes voués à l'aide aux personnes en quête de travail ont été littéralement pris d'assaut hier, premier jour de l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance-chômage au pays.

par JACQUES DALLAIRE
LE SOLEIL

Essentiellement, cette réforme re-subdivise les diverses régions de chaque province, comme c'est le cas au Québec où elles passent de sept à 13, afin de mieux refléter la réalité de l'emploi. Les taux de chômage sont désormais rajustés en conséquence, à la hausse ou à la baisse, mais, dans l'ensemble, le nombre de semaines de travail exigé pour avoir droit à l'assurance-chômage augmente alors que le nombre de semaines de prestations diminue.

Le fédéral ne fait plus que gérer l'assurance-chômage dorénavant, car les prestations sont entièrement assumées par les contributions des travailleurs et des employeurs qui ont été substantiellement augmentées. Le gouvernement Mulroney entend plutôt mettre l'accent sur la formation des citoyens à la recherche de travail, quitte à accroître à ce niveau le fardeau des provinces.

« Nous sommes en train d'examiner de près tous les impacts de cette réforme », commentait à ce propos au SOLEIL hier une porte-parole du ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, M. André Bourbeau. Mme Marie-Josée Reid souligne que le ministère avait procédé à une étude afin de cerner toutes les conséquences de pareille réforme, au moment où le fédéral annonçait ses couleurs il y a près d'un an et demi.

« Il nous faut maintenant revoir toutes ces données, à la lumière de la situation économique et surtout de la récession dans laquelle nous sommes engagés, indique Mme Reid. Notre réflexion se poursuit et M. Bourbeau devrait être en mesure de faire connaître la position du Québec d'ici peu de temps. »

À Action-chômage Québec, c'était journée de grand branle-bas hier. L'agglomération urbaine de Québec, en vertu d'un taux de chômage officiel de 7%, le plus bas dans la province, est la plus

chômage ou de bien-être social, sans trop d'espoir de voir la lumière au bout du tunnel.

« Dans le bas de la ville, on se retrouve dans une "poche de pauvreté", ajoute Mme Lalanne. Les gens coupent déjà sur la nourriture depuis longtemps et ne savent plus trop où se garrocher. C'est plus que des "bas de Noël" ou des "paniers de Pâques" qu'il faut. Les gens veulent une job ! »

La coordonnatrice d'Action-chômage se propose d'aller rencontrer le ministre fédéral et député de Langelier, M. Gilles Loiselle, pour l'entretenir de la misère qui règne dans sa circonscription qui recoupe une large partie de la basse-ville de Québec. « Je me demande s'il est au courant », lance Mme Lalanne. LE SOLEIL a tenté en vain de joindre M. Loiselle, hier, pour obtenir ses commentaires.

«Le gouvernement va s'en souvenir»

(D'après PC) — La nouvelle loi sur l'assurance-chômage est de nature à accroître l'impopularité du gouvernement conservateur au fur et à mesure que les travailleurs réduits au chômage en expérimentent les rigueurs.

Tel est l'avis de la syndicaliste Madeleine Parent, militante au sein du groupe Solidarité populaire Québec, qui prévoit au cours des prochaines années l'aggravation de la pauvreté et des problèmes sociaux qui en découlent.

« Alors même que nous enregistrons une augmentation signifi-

cative du chômage et une précarisation accélérée de l'emploi, la nouvelle loi conservatrice de l'assurance-chômage fera des milliers de victimes au Québec », a indiqué Mme Parent, hier en conférence de presse.

Même si la loi a finalement été votée par le Parlement et acceptée par les sénateurs, la vice-présidente de la CSN, Monique Si-

mard, estime de son côté que l'opposition faite par divers groupes populaires et syndicaux a réussi à retarder de 12 mois l'entrée en vigueur de la loi.

« Le gouvernement qui l'a mise en vigueur va s'en souvenir », a-t-elle promis.

À Winnipeg, par ailleurs, une cinquantaine de membres de mouvements ouvriers ont défilé hier avec un cercueil dans le centre-ville, et se sont livrés à une parodie de funérailles de l'assurance-chômage.



Adieu kérosène !

John Mosley éteint pour la dernière fois une lampe au kérosène pendant que sa femme Ruth allume une ampoule électrique dans leur maison nouvellement électrifiée près de Tidnish, en Nouvelle-Écosse. Les Mosley sont parmi les derniers Néo-Écossais à jouir de l'électricité.

Pas question de Constitution au conseil général du PLQ

MONTREAL — Au moment où la Constitution est à l'ordre du jour de la plupart des groupes organisés, le Parti libéral du Québec tiendra son conseil général, le week-end prochain, pour discuter de tout sauf de Constitution.

par LIA LEVESQUE
de la Presse canadienne

Entre 450 et 500 délégués se réuniront à Québec, les 24 et 25 novembre, pour traiter d'environnement, des jeunes, de l'autoroute 30, du transport, de l'aluminium, du logement et même de l'immatriculation des embarcations. Le statut politique du Québec ? À mars prochain.

Ce n'est en effet qu'au congrès de mars que les libéraux se pencheront publiquement sur la Constitution.

Les libéraux ont bien entrepris une consultation de leurs militants, depuis plusieurs mois, mais celle-ci doit durer encore quelques semaines. Des 125 associa-

tions de comté du Québec, il n'en reste que cinq à consulter. C'est pourquoi le président du comité constitutionnel du PLQ, M. Jean Allaire, ne veut pas en parler publiquement pour le moment.

La Constitution, au conseil général, sera donc discutée à huis clos.

Le comité constitutionnel du PLQ fera rapport à la mi-janvier seulement. Sa position sera issue des consultations des militants et des « cogitations » des membres du comité. Elle sera soumise au congrès du parti, au mois de mars.

Parce que le processus n'est pas terminé, le président du parti, M. Jean-Pierre Roy, a obstinément refusé de livrer tout commentaire au sujet du penchant

constitutionnel des membres du PLQ.

Les journalistes ont essayé sur tous les tons, par des questions directes et indirectes, rien à faire. « C'est un code d'honneur pour moi », répétait le président par intérim.

Définition des options

Pour aider les militants à réfléchir et à bien comprendre la définition de chaque terme, le parti a préparé un document vidéo. On y explique l'évolution constitutionnelle du Québec. On définit aussi cinq options, avec leurs variantes : fédération, confédération, modèle européen, souveraineté-association et indépendance.

« Toutes les options sont sur la table », a pris soin de préciser M. Allaire. Aucune n'est exclue au départ, pour fins de discussions.

Bélanger-Campeau

Bien qu'il refuse de parler du contenu des délibérations des li-

béraux, M. Roy a accepté de comparer son groupe avec la Commission Bélanger-Campeau.

« Je serais surpris que les deux arrivent à des solutions diamétralement opposées. Sur notre comité, ce n'est pas un groupe d'imbéciles et sur le groupe de la commission provinciale non plus. »

Le conseil général se tiendra en l'absence du premier ministre Robert Bourassa, qui doit ralentir son rythme de travail durant les prochains jours, pour des raisons de santé.

C'est la vice-première ministre Lise Bacon qui prononcera le discours de clôture.

Les délégués profiteront donc du conseil général pour se pencher sur d'autres thèmes que la Constitution.

Parmi les propositions soumises aux délégués, on en note une contre toute forme d'intolérance envers les communautés culturelles, ethniques ou religieuses. Une autre vise à mettre en vigueur les recommandations du rapport Bertrand sur la lutte contre la drogue.

Une proposition sur le soutien financier à la famille demande au gouvernement de réviser graduellement tous ses programmes d'aide pour que ceux-ci tiennent compte du revenu des parents.

LES ANNONCES CLASSÉES
LE SOLEIL
647-3311 ça sonne !

LÉVIS SUBARU

833-1960 72, KENNEDY, LÉVIS (FACE À McDONALD)



R. LEBREUX
président

LEGACY 1991 4X4
traction intégrale, freins ABS,
chef-d'oeuvre de l'industrie automobile

LEGACY 299\$/mois*
LEGACY L 399\$/mois*
LEGACY LS 499\$/mois*

TRANSPORT, PRÉPARATION ET TAXE INCLUS!



J.-F. BOUCHARD
directeur général



Legacy 1991 4X4

INCROYABLE!

LA LOYALE 1991 4X4 FAMILIALE
BEAUCOUP PLUS D'ÉQUIPEMENT
POUR LE MÊME PRIX
QU'EN 1990!

13 989\$ Transport, préparation et taxe en sus



Loyale 1991
4X4

* Financement spécial jusqu'en juin 1991, le paiement peut varier par la suite, dépendamment du montant d'achat. Aucun comptant exigé. Basé sur un financement de 60 mois. Sujet à l'approbation du service du crédit.

Transport, préparation, taxe, garantie pare-choc à pare-choc 5 ans / 100 000 km, antirouille complet et radiocassette Pioneer 4 haut-parleurs inclus!!!

• Disponible sur modèles 90-91 • Quelques modèles 90 à liquider

Sondage IQOP-LE SOLEIL-CKAC

57% du vote au PQ dans la région

Si des élections avaient eu lieu au Québec entre le 7 et le 14 novembre, le Parti québécois aurait obtenu 48 % des votes, soit assez pour former un gouvernement largement majoritaire tandis que les libéraux auraient été relégués dans l'opposition avec 41 % des suffrages.

textes de ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

C'est ce que révèle un sondage IQOP-LE SOLEIL-CKAC. Aux élections générales de 1981, avec 49 % des votes, les péquistes avaient pratiquement obtenu les deux tiers des sièges à l'Assemblée nationale, soit 80 sur 122.

Du 7 au 14 novembre dernier, soit au moment où la Commission Bélanger-Campeau entreprenait ses audiences publiques, le PQ aurait donc obtenu 48 % des votes, le PLQ 41 % et le Parti égalité 11 %. Ces résultats sont obtenus après répartition des indécis, qui formaient 11 % de l'échantillon de 1103 personnes.

Cependant, signe encourageant pour les libéraux, le taux de satisfaction des Québécois à l'égard du gouvernement Bourassa atteint 48 %.

Nette domination

Dans la région de Montréal, les deux partis sont pratiquement à égalité, le PQ obtenant 43 % contre 42 % au PLQ. Le Parti égalité recueille 15 %. Ailleurs au Québec, la domination des péquistes est sans conteste.

Ainsi, dans la région de Québec, 57 % des personnes interrogées auraient voté pour le PQ contre 39 % pour le PLQ et 4 % pour le PE. Dans l'ensemble des autres régions (Montréal et Québec étant exclues), l'avance péquiste est à peine moins forte (55 % à 39 % et 6 % au PE).

Anglophones: le PE chauffe le PLQ

Chez les francophones, l'avance du PQ sur le PLQ atteint 19 points (58 % à 39 %) tandis que chez les anglophones, le Parti égalité (45 %) n'est pas loin derrière les libéraux (50 %).

L'avance du PQ est aussi particulièrement forte chez les hommes (50 % à 38 %) et faible chez les femmes (46 % à 44 %). Devancés chez les plus jeunes, les libéraux ont l'avantage parmi les plus vieux (55 % à 36 % chez les 55 à 64 ans et 56 % à 26 % chez les 65 ans et plus).

Dans les diverses catégories socio-professionnelles, le PQ est avancé partout sauf chez ceux qui n'ont pas fréquenté l'école secondaire.

Le Bloc québécois aurait réalisé un balayage à peu près parfait au Québec

Le Bloc québécois aurait pratiquement balayé le Québec francophone si des élections fédérales avaient eu lieu entre le 7 et le 14 novembre.

Selon un sondage IQOP-LE SOLEIL-CKAC, si des élections fédérales avaient eu lieu à ce moment, le groupe dirigé par M. Lucien Bouchard aurait obtenu 40 % d'appui contre 30 % pour les libéraux de Jean Chrétien, au deuxième rang. Quant au Parti conservateur du premier ministre Brian Mulroney, il aurait fini au dernier rang, avec 12 % des votes, derrière le Nouveau Parti démocratique qui aurait obtenu 19 % des suffrages.

Si l'on ne considère que le vote francophone, le Bloc québécois obtient 48 % des intentions de vote ce qui, dans une lutte à quatre partis, est beaucoup plus que nécessaire pour réaliser un balayage à peu près parfait.

Au deuxième rang chez les francophones, le PLC obtient 23 %, suivi du NPD, avec 16 % et du PC, avec 13 %.

Chez les anglophones, le Parti libéral domine de façon éclatante, avec 63 %, suivi du NPD, avec 32 %. Parmi cette clientèle, les conservateurs récoltent à peine 3 % et le Bloc québécois moins de 1 %.

Le Parti québécois en avance

Question: S'il y avait des élections au Québec aujourd'hui, pour quel parti seriez-vous tenté de voter; le Parti libéral du Québec, le Parti québécois, le Parti égalité ?

Parti québécois	48,1 %
Parti libéral	40,7 %
Parti égalité	11,1 %
Autre	0,1 %

Les répondants indécis ont été répartis dans les quatre catégories, pour un total de 100 %.



Infographie: LE SOLEIL



M. Lucien Bouchard

Sur une base régionale, le PLC a un point d'avance sur le Bloc à Montréal (35 % contre 34 %). Toutefois, le Bloc est largement en tête ailleurs, obtenant 49 % dans la région de Québec contre 18 % aux libéraux et 16 % chacun aux conservateurs et aux néo-démocrates.

Hors de Montréal et Québec, le BQ recueille 47 % d'appui, le PLC 27 %, le NPD 15 % et le PC 12 %.

L'option constitutionnelle

Pour ce qui est de leurs préférences constitutionnelles, les partisans du Bloc se déclarent favorables à la souveraineté-association à 88 % et à la souveraineté tout court à 74 %.

Inversement, ceux qui appuient les libéraux favorisent le statu quo à 84 %, mais 69 % des partisans du PLC seraient aussi favorables à ce que le Québec obtienne plus de pouvoirs mais en demeurant au sein du Canada.

Quant aux conservateurs, ils sont divisés moitié-moitié aussi bien face au statu quo qu'à la souveraineté-association. Leur solution préférée, qui rallie 80 % d'entre eux, serait que le Québec demeure au sein du Canada tout en obtenant plus de pouvoirs.

Enfin, les partisans néo-démocrates sont à 67 % défavorables à la souveraineté, partagés de façon quasiment égale face à la souveraineté-association (53 % favorables contre 47 % qui ne le sont pas). Ce qu'ils préféreraient le plus, c'est l'accroissement des pouvoirs du Québec dans le Canada (65 %), suivi du statu quo (54 %).



Mme Nicole Madorre a souligné que le débat sur l'indépendance du Québec doit impliquer toute la population.

Coalition régionale pour l'indépendance Des débats publics pour les «oubliés» de la Commission

La Coalition régionale pour l'indépendance du Québec — un groupe réunissant des organisations syndicales et communautaires de la région — ne croit pas trouver « le salut national » dans la Commission Bélanger-Campeau. Elle tiendra donc une série de débats publics dans la région pour permettre aux laissés pour compte de faire entendre leurs voix dans le débat en cours.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

Au cours d'une conférence de presse tenue hier, à Québec, le porte-parole de la Coalition soutient que la Commission est « dominée par le Parti libéral et par le monde des affaires ». On s'attend donc à un rapport majoritaire « qui recommandera soit la renégociation d'un nouveau fédéralisme, soit une quelconque association économique et politique dans laquelle le Québec ne serait souverain » que le temps de remettre à d'autres des pouvoirs qu'il renoncerait à exercer lui-même.

Une « souveraineté théorique » qui ne saurait satisfaire les organisations qui forment la Coalition. Celle-ci regroupe les instances régionales de la FTQ, de la CSN, de la CEQ, du SFPQ, du Mouvement pour l'indépendance du Québec, de Solidarité régionale de Québec, et du Syndicat des professionnels du Québec, a précisé une porte-parole de la Coalition, Mme Nicole Madorre.

« On prétend que l'indépen-

dance est l'affaire de toute la population et non seulement des partis politiques », tranche Mme Madorre qui soutient que l'échec du référendum de 1980 tient peut-être au fait qu'on a laissé les « élites intellectuelles » mener seules le débat.

La Coalition ne rejette pas toute alliance avec les partis politiques mais elle adresse, soutient M. Henri Laberge du MIQ, un message clair au PQ: « N'en offre pas trop de pouvoirs délégués » dans une éventuelle association économique.

Plusieurs des organismes membres de la Coalition ont déjà présenté ou présenteront un mémoire à la Commission Bélanger-Campeau. La Coalition veut maintenant élargir le débat aux groupes de citoyens qui n'ont pas les moyens de se faire entendre devant la Commission.

VERRES DE CONTACT
CLINIQUE D'OPHTHALMOLOGIE RICHARD
Gaëtan Richard, md
FRCS(C)
1045, chemin Ste-Foy
QUÉBEC
Face Hôpital St-Sacrement
683-4450

7\$ LE 15^e FESTIVAL DES FILMS D'AVENTURE DE BANFF
20 novembre 90 à 19 h 30
à la salle de théâtre de la cité universitaire Université Laval
Organisé en collaboration avec
PLEIN AIR
POLIQUIN LES BOUTIQUES L'AVENTURE

CELLULITE
Nouveau!
KEMO..2001
Le KEMO..2001 favorise
• l'oxygénation
• l'élimination
• la circulation
• le RAFFERMISSEMENT
• aide à éliminer la cellulite
KEMO..2001 est un appareil de haute fréquence à champs magnétiques pulsés qui débloque les points énergétiques et rétablit votre métabolisme... sans douleur. Si vous désirez vous sentir mieux dans votre peau, gagner un supplément d'énergie, de tonus et perdre des centimètres indésirables, essayez le KEMO..2001. Il appartient à la nouvelle génération de l'esthétique profonde et traite aussi bien le corps que le visage.
ESSAI GRATUIT
2 JOURS SEULEMENT, LES 22 ET 23 NOVEMBRE 90
maxine coiffure
Place Ste-Foy 651-6885

Le cadeau qui se développe!
RICOH
L-20
CAMÉRA COMPACTE
Appareil 35 mm, ultracompact avec chargement, contrôle d'exposition et rembobinage automatiques.
Prix spécial **79⁹⁹**
RICOH
ONE TAKE AF
Appareil 35 mm, autofocus, chargement, avance, rembobinage, flash automatiques, DX, déclencheur à retardement.
Seulement **149⁹⁹**
12 FILMS ORAVITTO & Fiches de charge appareil 35mm
Centre Japonais de la Photo
Développez un sourire
PLACE STE-FOY 656-6906
PLACE DELYS (entre n° 2) 529-1737
LAURIER 658-7172
GALERIES DE LA CAPITALE 627-2428
CARREFOUR NEUFCHÂTEL 843-0604

INSTITUT D'INFORMATIQUE DE QUÉBEC
25 ans d'enseignement...
CA SE FÊTE EN GRAND!
L'EXPÉRIENCE
L'Institut d'informatique de Québec vous offre une expertise de premier rang dans le domaine de l'enseignement de l'informatique. Vous bénéficierez d'une formation collégiale de pointe et profiterez du programme de Prêts et bourses du MESS.
LA QUALITÉ
Nos professeurs qualifiés vous assurent un encadrement adéquat et stimulant.
25 ANS D'ENSEIGNEMENT
L'Institut d'informatique de Québec célèbre son 25^e anniversaire en vous offrant de nouveaux programmes le jour et le soir: Programmeur-analyste 420.52, Gestion: micro-informatique appliquée 900.91, Gestion financière informatisée 410.53.
POUR UNE FORMATION RECONNUE
Prenez rendez-vous avec un conseiller. Il vous ouvrira les portes d'une brillante carrière professionnelle. Partez vers de nouveaux sommets en vous renseignant ou en écrivant des maintenant!
«DÉMÉNAGÉ»
au 1275, chemin Sainte-Foy 2, parc Samuel-Holland, pièce 385
INSTITUT D'INFORMATIQUE de Québec Inc. (418) 687-5801



Robert Talbot s'est fait engueuler parce qu'il a collé un « ticket » sous un essuie-glace de cette voiture garée en perpendiculaire de la rue Aberdeen, carrément sur le trottoir qu'elle bloquait au complet. Une « poésie » dont il se fait abreuver à longueur de journée.

Automobiles Dalton Inc.
247, Côte Joyeuse
Saint-Raymond (Qc)
(418) 337-2256

Automobiles Roberge
Mercury Lincoln Ltée
1040, boul. Pierre Bertrand
Vanier (Qc)
(418) 687-5544

Banlieue Ford Mercury Inc.
376, rue Laurier
Saint-Apollinaire (Qc)
(418) 881-2323

Chabot Auto Inc.
Chemin des Poiriers
Montmagny (Qc)
(418) 248-0612

Charest Ford Inc.
1350, boul. Charest Ouest
Sainte-Foy (Qc)
(418) 687-3566

Fillion & Frères (1976) Inc.
6218, boul. Sainte-Anne
L'Ange-Gardien (Qc)
(418) 822-0610

Garage W. Martin Ltée
1, rte Transcanadienne Ouest
Lévis (Qc)
(418) 837-8801

Le Grand Trianon Automobile
Ltée
175, rue Marais
Vanier (Qc)
(418) 683-4451

Mercury Suzanne Roy Inc.
61, route Kennedy
Lévis (Qc)
(418) 835-1915

Montcalm Automobiles Inc.
901, 1^{re} Avenue
Québec (Qc)
(418) 529-2131

Piampendon Automobiles Inc.
125, route Nationale #2
Cap-Saint (Qc)
(418) 285-3111

OPÉRATION TRIPLE ZÉRO

C'est en plein le temps
d'aller chez votre
concessionnaire
Ford ou Mercury
et de faire l'ac-
quisition d'une
voiture ou d'un
camion neuf
pour... trois
fois rien!

...DÉPÔT!

Aucun acompte.
Rien. Zip. Nil.
Pas un rond!

...VERSEMENT!

Aucun versement
initial. Rien. Zip.
Pas un peso... avant
120 jours à compter
de la date d'achat.

...INTÉRÊT!

Aucun intérêt
jusqu'à 90 jours après
la date de l'achat.
C'est intéressant et
drôlement avantageux...
pour vous.

Profitez du Triple
Zéro et d'une
remise pouvant
atteindre 700 \$
selon le modèle de
voiture ou de camion
léger acheté. Ça
s'empoque bien!

Voyez votre conces-
sionnaire Ford ou
Mercury et renseignez-
vous sur les autres offres
spéciales en cours.

Des offres aussi formidables
qu'un taux de financement à
8,9% (sur 24 mois) sur la
plupart des voitures 1990 et
1991 ainsi que sur une sélection
de camions légers. ** Si vous
prévoyez l'achat au comptant d'une
nouvelle voiture ou d'un nouveau
camion, vous pourrez alors profiter de
remises pouvant atteindre 2 000 \$! ***

Profitez-en pendant que ça passe!

Les concessionnaires



DU QUÉBEC

C'est ici que ça se passe

Pavillon Ford (Vente & Service) Ltée
147, boul. Bégin
Saint-Anselme (Qc)
(418) 885-4436



Les concessionnaires Ford et Mercury du Québec sont fiers de s'associer à la diffusion des Téléfilms Lance et Compte:

* Les offres de remise sont d'une durée limitée. Vous devez faire votre choix parmi les modèles en stock chez votre concessionnaire. L'offre est en vigueur sur tous les modèles neufs 1991 et 1990 de voitures et de camions légers Ford et Mercury, excluant les Crown Victoria, Grand Marquis, Lincoln et Explorer.

** Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées. Les consommateurs qui choisissent le financement à taux préférentiel au lieu de la remise en argent sont éligibles à un taux de financement de 8,9% sur une période de 24 mois, de 9,9% sur une période de 36 mois ou de 10,9% sur une période de 48 mois. Sur approbation de crédit.

*** Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Suite de la première page

L'automobile...

stationnée en face de *Vérité Mensonge*, dans Cartier. Et dit : « Je vous gage que celui-là n'a rien mis dans le parcomètre ! » Talbot a comme développé un sixième sens. Celui qui finit par détecter le style d'automobilistes que nous sommes, au style de notre automobile. On se rend à la coccinelle. Un petit bout de papier est accroché au parcomètre. Il y est écrit : « Brisé ». Il sort un *trente sous*. Le glisse dedans. Le parcomètre fonctionne parfaitement.

« Remarquez que ce n'est pas nécessairement lui le coupable, si gnale l'expert en stationnement. Le petit papier avait peut-être été installé avant l'arrivée du Volks ». Ce qu'il fait dans ce temps-là ? Il donne la contravention. Et si l'autre conteste, il y a enquête. Au bout de laquelle l'amende sera annulée, s'il est démontré que le parcomètre a pu avoir été défectueux ce jour-là.

Sur le trottoir

Pour « distribuer » les contraventions, les agents garent souvent eux-mêmes leur petite auto bleue en espace interdit. « On se le fait alors reprocher par certains automobilistes, bien sûr, dit M. Talbot. Mais si on prend une vraie place de stationnement, on se fait accuser de leur voler de l'espace. Alors... »

Toujours dans Crémazie, un peu plus loin. Une Audi rutilante est stationnée devant une borne-fontaine. C'est 15 \$ d'amende. Mais le hic, dans ce cas, c'est que le montant risque d'être tellement insignifiant pour quelqu'un qui a le moyen de se payer une Audi... qu'il recommandera probablement la prochaine fois, puis l'autre fois, puis l'autre, puis l'autre.

Cartier. Un gros camion est stationné en double, entre Fraser et Aberdeen, en plein devant une zone débarcadère occupée par des autos. Robert Talbot lance : « Savez-vous quelles voitures on retrouve très souvent hors-la-loi dans les zones débarcadères ? Celles des propriétaires des commerces d'en face ! » Comme s'ils avaient acheté la rue, en même temps que le magasin...

Dans Aberdeen, entre Cartier et De Salaberry, une immense « minoune » marine est stationnée en perpendiculaire de la rue, carrément sur le trottoir, qu'elle bloque au complet. Monsieur l'agent dit : « On attend toujours au moins trois minutes avant de sévir, dans pareil cas. Parce que le coupable soutient chaque fois qu'il était là depuis 30 secondes seulement ». Lorsque Robert Talbot dépose finalement le « ticket » dans le pare-brise, deux hommes d'une cinquantaine d'années sortent de la maison, le pas et l'air graves du monde important qui brasse de grosses affaires. L'un d'eux s'empare du « ticket », le chiffonne rageusement et dit à l'agent, les dents serrées : « J'espère que t'es fier de ta jobbe ! » Robert Talbot se fait abreuver de cette poésie à longueur de journée. Même que cette fois c'est probablement moins pire, à cause des deux « autres hommes » qui sont avec lui. Comprendre : le photographe et le journaliste.

Saint-Jean, hors les murs. Une voiture stationnée dans une zone d'autobus, avec son chauffeur au volant. « J'attends mon gars à la banque », plaide ce dernier. « Vous allez devoir l'attendre ailleurs, c'est un arrêt d'autobus ». L'automobiliste démarre le moteur et... murmure « crisse d'écoeurant » à l'endroit de Talbot.

Travail d'urgence !

Dans des Grisons, près du Château Frontenac, un 4 X 4 est stationné dans une zone interdite, à l'envers de la circulation, deux roues sur le trottoir. Qui dit mieux !

Haldimand, pas très loin. En face de l'entrée du stationnement public du même nom, une Toyota Tercel est dans une zone interdite. Mais elle a un papier dans son pare-brise : « Travail d'urgence au numéro X, appartement Y ». Mais à côté, un billet de contravention. L'agent y jette un coup d'oeil. Il fut émis à 10 h 50 le matin, il est actuellement 15 h ! Travail d'urgence... à long terme ! « C'est comme ça, dit Robert Talbot. Des gens nous prennent carrément pour des imbéciles ».

Et si vous voulez rire, allez passer dans du Parloir, la rue de l'École des Ursulines, entre 15 h et 15 h 30. Les deux côtés sont noirs d'automobiles avec une chauffeuse dedans, alors que le stationnement y est interdit partout. Les mamans (très rarement les papas à cette heure-là) viennent cueillir leur petite fille. « Je ne sais pas de quoi vous parlez », fait semblant de s'étonner Robert Talbot.

« On nous a fait comprendre de ne pas trop traîner dans le coin à c't'heure-là », dira un autre agent qui refusera évidemment de s'identifier... devinez pourquoi !

Demain : Le stationnement

En Bref

■ Violence conjugale

PERCÉ — Toussaint O'Connor, 33 ans, de Rivière-au-Renard, doit comparaître aujourd'hui en cour criminelle, à Percé, pour répondre à une série d'accusations se rapportant à un acte de violence conjugale commis en fin de soirée, dimanche, au domicile de son ex-conjointe, à Rivière-au-Renard. Après avoir volé un véhicule automobile, armé d'un couteau, O'Connor s'est présenté à la demeure de la jeune femme, où il a fracassé la vitre de la porte pour s'y introduire, contre la volonté de l'occupante, qui a réussi à se réfugier chez un voisin. Elle s'est blessée à un pied dans les débris de verre en résistant. L'intrus s'est alors barricadé dans la maison avec le bébé de 20 mois de la jeune femme. Finalement, un policier de la SQ a réussi à raisonner l'homme, qui est détenu depuis son agression. Il était déjà en liberté conditionnelle. Toussaint O'Connor est le frère d'Alfred O'Connor, qui avait entraîné ses trois fils dans la mort en les projetant avec lui dans le fleuve du quai de Rivière-au-Renard, en janvier 1988.



Travaux publics
Canada

Public Works
Canada

APPEL D'OFFRES

Des offres CACHETÉES, visant la location de locaux adressées à Politique et Administration des Marchés, Travaux publics Canada, pièce 266, Gare Maritime Champlain, 901, Cap-Diamant, suite 266, Québec (Québec) G1K4K1, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents d'offres par l'entremise du bureau de distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée (tél.: 648-3142).

LOCATION

Appel d'offres no. 3902-143-1

Proposition de location, locaux à usage de bureaux et services connexes, Ste-Anne-des-Monts, comté Gaspé (Québec).

Le bail sera pour une période de cinq (5) ans et débutera le 1er juillet 1991 pour environ 307 mètres carrés utilisables d'espace à bureaux, 71,3 mètres carrés d'entrepôt et 350 mètres carrés pour un terrain clôturé tel que défini dans les documents de soumission, et situés dans les limites de Ste-Anne-des-Monts, comté Gaspé (Québec).

Date limite: le mardi 18 décembre 1990

Renseignements: Évelyne Careau
(418) 648-5975

INSTRUCTIONS

Il ne sera tenu compte que des offres présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et remplis selon les conditions établies dans les documents de soumission.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres.

Canada

Selon un enquêteur du ministère du Travail

La SAQ a violé le Code du travail 1169 fois lors de livraisons

La Société des alcools du Québec (SAQ) a violé à 1169 reprises, du 9 octobre au 2 novembre, les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail, conclut l'enquêteur Pierre Roy, du ministère du Travail, dans un rapport de 50 pages remis hier au ministre Normand Cherry.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

La société d'État n'a pas pour autant l'intention de modifier le sys-

tème de distribution de ses produits établi depuis le déclenchement de la grève de ses 640 employés d'entrepôts. « La SAQ ne partage pas l'opinion émise par l'enquêteur Roy. Nos

conseillers juridiques nous assurent que les moyens utilisés sont légaux », a affirmé hier, au SOLEIL, un porte-parole de la SAQ, M. Jean Chouzenoux.

Il précise toutefois que la SAQ respectera la décision, de nature exécutoire, que la cour supérieure de Montréal doit rendre sous peu sur une injonction réclamée par le syndicat, pour les mêmes motifs.

La partie syndicale attend depuis un mois la décision du juge Denis Lévesque.

Le président du syndicat, M. Réal Laberge, espère néanmoins que le rapport de l'enquêteur du ministère du Travail rétablira le rapport de force de son syndicat à la table de négociation, et facilitera la conclusion d'un règlement. « Notre objectif n'est pas de trou-

ver la SAQ coupable d'infractions, mais bien de parvenir à une entente ». Une rencontre de conciliation est prévue pour jeudi.

Le syndicat entreprendra toutefois tous les recours légaux, en déposant une plainte au Tribunal du travail. Pour toute contravention à l'article 109,1 du Code du travail, la SAQ est passible d'une amende de 1000 \$ par jour ou partie de jour pendant lequel dure l'infraction.

La réaction de la SAQ n'étonne pas le dirigeant syndical. M. Laberge s'attendait à ce que la SAQ maintienne son système de distribution, malgré le rapport accablant de l'enquêteur Roy. C'est pourquoi son syndicat espère obtenir une réponse positive de la cour supérieure, puisqu'une injonction éviterait les délais de deux à trois mois, du Tribunal du travail.

Quant au ministre de l'Industrie et du Commerce, responsable de la SAQ, M. Gerald Tremblay, il a refusé hier de commenter le rapport de l'enquêteur. « Il est préma-

turé à ce stade-ci de réagir à ce rapport, a expliqué son attachée de presse. Le dossier doit d'abord suivre son cours devant le Tribunal du travail ».

L'enquêteur Roy conclut que la SAQ n'a pas respecté la loi à huit occasions, lors du transport de marchandises à partir de son centre de distribution de Montréal vers ses succursales ordinairement desservies par les syndiqués en grève. Vingt-deux fois, pour-suit-il, lors de la livraison de stocks en provenance de son centre de distribution de Montréal vers les entrepôts des distributeurs autorisés de la région métropolitaine, généralement pourvus par les travailleurs en grève. Et finalement, à 1139 reprises, lors de l'acheminement de produits en partance des fournisseurs, vers les succursales normalement approvisionnées par les membres de l'unité de négociation en grève. M. Roy note à la fin de son rapport que ces données pourraient varier à l'avantage ou au désavantage de l'une ou l'autre partie.

La cour condamne la SAQ à verser 634 000 \$ à 12 sociétés d'alimentation

MONTREAL (PC) — Pour avoir prétendu, à tort, qu'elle était libre de rompre unilatéralement son contrat avec les épiciers du Québec qui distribuent son vin, la Société des alcools du Québec (SAQ) a été condamnée, hier, à leur remettre 634 000 \$.

Ainsi en a décidé le juge Gontran Rouleau, de la cour supérieure, qui a rejeté les arguments de la SAQ, suivant lesquels la société

d'État jouissait de « très larges pouvoirs » avec les commerçants ou que son statut de monopole au Québec lui permettait ce genre d'agissement.

Parmi les 12 sociétés d'alimen-

tation qui viennent de gagner leur cause, on compte Provigo, Métro-Richelieu, Steinberg, Hudon et Deaudelein.

Depuis le milieu des années 1980, la société d'État se targuait de fonctionner comme les autres entreprises du secteur privé. Aussi, consentait-elle par contrat, en 1984, à accorder à ses 12 grands

distributeurs de vin dans les épiceries un escompte de 1 % sur une facture payée dans un délai limité (sept jours ou 30, selon les mois de l'année).

Entre-temps, toutefois, le nouveau président de la SAQ, M. Jocelyn Tremblay, a décidé unilatéralement, et sans avis, en cours de contrat (en avril 1986) que l'escompte était aboli pour l'année qui suivait.

Les parents devront payer pour la surveillance à l'école le midi

Le gouvernement du Québec vient de régler à sa façon le débat entourant les frais que les commissions scolaires chargent aux parents pour la surveillance des élèves le midi.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Le projet de loi 102, déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale, vient en effet préciser l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique en ajoutant à l'obligation de la commission scolaire d'assurer la surveillance des élèves le midi, les mots « aux conditions financières qu'elle peut déterminer ».

Cet amendement à la loi rend, par le fait même caduques, toutes les démarches concernant le jugement déclaratoire demandé à la cour supérieure par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec, par l'entremise de la commission scolaire des Erables (Saint-Georges de Beauce).

Depuis l'adoption de la nouvelle loi sur l'instruction publique, nombre de parents à travers la province refusaient à leur commission scolaire le droit de de-

mander des frais pour la garde du midi, à cause de l'imprécision de la loi.

Pour leur part, les commissions scolaires jugeaient que la loi était assez précise pour leur permettre de faire payer les parents. L'amendement proposé dans le projet de loi 102 prouve cependant que l'ancien article 292 n'était pas suffisamment clair.

Parents furieux

La Fédération des comités de parents de la province de Québec est furieuse de cet amendement. « La gratuité scolaire est de plus en plus un mythe pour les parents du Québec », a déclaré, hier, le président de l'organisme, M. Gary Stronach.

Selon lui, les commissions scolaires, malgré les marges de manœuvre que leur accorde la nouvelle répartition des taxes, ne sont pas encore satisfaites et en demanderont toujours plus aux parents.

BARMAN - BARMAID
• Cours de Service au Bar
• Offerts par l'École des Maîtres
• Service de Placement
• Permis du Ministère de l'Éducation
RABAIIS pour étudiants et bénéficiaires de l'aide sociale ou du chômage
737, côte d'Abraham - 529-5333
Sans Frais 1-800-465-0484

TESLA
LA SANTÉ CHEZ-SOI
Champs magnétiques
1-800-363-3725

MONTBLANC
Le Spécialiste du Stylo INC.

Pneus d'hiver
usagés de bonne qualité
13 po 25\$
14 po 2/55\$
15 po 2/65\$
PNEUS 4-1 225, 3e Avenue Québec 529-5453

PARLEZ ANGLAIS
À PARTIR DE 350\$
Vous parlerez votre nouvelle langue plus vite que vous ne le pensez, et ceci grâce à notre Méthode renommée mondialement. À nos professeurs qui enseignent leur propre langue, ainsi qu'au support pédagogique Berlitz! L'ambiance chez Berlitz est amicale et détendue et les horaires de cours à votre convenance, durant la journée, le soir ou le samedi.
Appelez-nous tout de suite! Renseignez-vous sur notre choix de programmes de cours privés ou de groupes.
- COURS DÉDUCTIBLE D'IMPÔT
BERLITZ
5 PLACE QUEBEC 529-6161
© 1990 Centres de Langues Berlitz

Maintenant tous les jours au «Chanoine Kir»
De la vraie Choucroute comme en Alsace (annonce)
Le «Chanoine Kir» a mis la Choucroute sur sa carte pour toute la saison d'hiver.
Un plat pour l'ambiance à prix doux
La Choucroute est le plat idéal pour une soirée "entre amis". Déguster une véritable Choucroute comme en Alsace favorise une bonne ambiance autour de la table surtout si elle est accompagnée d'une bonne bière ou d'un délicat vin d'Alsace.
Un plat qui va comme un gant à ce sympathique "bistro-restaurant" de la rue Cartier qui est devenu le refuge de bien du beau monde!
La célèbre Choucroute Alsacienne est déjà très populaire au «Chanoine Kir»
«LE CHANOINE KIR»
bistro-restaurant - jusqu'à minuit
1019, avenue Cartier
Réservations : 524-5303

Les perles "Mabé"
merveilles de la nature...
Boucles d'oreilles 14 K Rég. 395\$
SPÉCIAL 235\$
Quantité limitée
Avec tout achat de 100 \$ et plus, nous vous remettrons cette magnifique pochette à bijoux en velours.
Jusqu'au 1er décembre 90
WRS AVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER
2461, chemin St-Louis, Sillery - 653-3115
Réalisation • Restauration • Réparation dans nos ateliers

L'ANSE-AUX-BARQUES
Fine cuisine de bistro
NOS MOULES:
Marinières 7,00\$
A la bière 7,95\$
A l'ail 7,95\$
Mignonnettes 7,95\$
Aromates 8,50\$
Madeleine 8,50\$
Poulettes 7,95\$
Mouclade 8,50\$
Cognac 8,50\$
Dijonnaises 8,50\$
Gaspésiennes 8,95\$
Madagascar 7,95\$
Au Pernod 8,50\$
Rochelaises 8,95\$
Avec frites maison
28, boul. Champlain, face à la Traverse de Lévis Réservations: 692-4674

JEUDI MOULES ET FRITES A VOLONTÉ 11,95\$

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS À PROPOS DE LA
TPS
ET LES
PRIX?
Si vous vous demandez comment la TPS proposée affectera les prix, nous pouvons vous répondre. Nos lignes sans frais vous sont ouvertes du lundi au vendredi de 9 h à 21 h.
1-800-668-0999
Un coup de fil et tout s'explique!
Bureau d'information des consommateurs sur la TPS.
Malentendants : 1-800-465-7735
Gouvernement du Canada Government of Canada
Canada

LE CENTRE PÉDAGOGIQUE INC.
2299, Versand Nord, Ste-Foy
Tél.: 688-1943
LES SPÉCIALISTES DU JEU ÉDUCATIF VOUS SOUHAITENT LA BIENVENUE
RÉCLAME DU TEMPS DES FÊTES
20%
DE RABAIS SUR TOUS LES JEUX ET DÉCORATIONS DES FÊTES EN MAGASIN
Exemples:
JEU DE RAMI 4 à 12 ans Préparez votre enfant au monde de demain. Un jeu intelligent pour apprendre le fonctionnement des nombres binaires, la base du système informatique.
#55-0120 prix rég.: 42,75\$ SPÉCIAL 34²⁰\$
INSPECTEUR LAMALICE 6 ans et plus Jeu des plus amusants pour tous les membres de la famille. A la poursuite de cinq voleurs soyez un inspecteur gagnant.
#55-0972 prix rég.: 26,55\$ SPÉCIAL 21²⁴\$
HOCUS POCUS 9 ans et plus 70 tours de magie pour épater toute la famille. Un jeu des plus amusants et rigolo.
#55-0698 prix rég.: 31,65\$ SPÉCIAL 25³²\$
Heures d'ouverture: Lundi, mardi, mercredi 9h à 17h30
jeudi, vendredi 9h à 21h
samedi 9h à 17h
Cartes MasterCard et Visa acceptées

eko
PROPRIÉTAIRES DE POSTES D'ESSENCE
EKO, réseau de stations d'essence en pleine expansion, a besoin de détaillants affiliés
Nous offrons:
• programmes d'identification et de développement
• support promotionnel complet
• marges bénéficiaires supérieures
• entente sur mesure
Si l'échéance de votre contrat approche et que vous souhaitez améliorer votre situation, communiquez avec Richard Labadie à (418) 688-1820 Jean-François Vézina, secteurs Saguenay-Lac-Saint-Jean et Charlevoix
Marque déposée de F. Dufresne Inc.
EKO, le plus important réseau indépendant de stations d'essence de l'est du Québec

Selon Keith Spicer

La crise d'Oka a été une victoire morale pour les autochtones

OTTAWA — La crise d'Oka a été une « grande victoire morale » pour les autochtones selon Keith Spicer. Ce « terrible incident » a permis de sensibiliser les Canadiens et pourrait aujourd'hui faciliter le dialogue.

par PIERRE-PAUL NOREAU
LE SOLEIL

Se défendant bien d'encourager l'action armée, le président du Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada constate que les événements de l'été dernier ont permis aux nations aborigènes de diffuser leur message. « Ils n'avaient jamais été écoutés aussi assidûment et pendant aussi longtemps. »

Il croit que sa Commission pourrait maintenant permettre de poursuivre la démarche et devenir le lieu où Canadiens et autochtones renoueraient le dialogue.

Cette analyse a cependant été accueillie avec froideur et scepticisme hier par les participants à l'assemblée générale annuelle du

Conseil national des autochtones du Canada, organisation défendant les intérêts de quelque 700 000 Indiens et Métis ne vivant pas sur des réserves au Canada.

Participant à une session de questions-réponses après son allocution, Keith Spicer a même encaissé de sévères critiques, tout particulièrement au sujet de l'absence de représentant autochtone en provenance des territoires du Nord canadien au sein de son groupe. Sa commission a également été qualifiée de « mauvaise blague, de simple comité factice pour gagner du temps, ses membres étant des laquais conservateurs de Brian Mulroney le menteur ».

Un document diffusé par l'organisation du Conseil national a

l'occasion de la visite de M. Spicer à leur congrès avait donné le ton aux échanges, en mettant en relief plusieurs éléments de critiques, et tout particulièrement le fait que la Commission n'était pas conçue pour permettre une revue en profondeur des dossiers autochtones.

M. Spicer a dû affronter seul ces attaques. Contrairement à ce qui avait été annoncé, sa collègue, la commissaire autochtone Carole Corcoran, n'étant pas présente à ses côtés pour raisons familiales.

L'ex-commissaire aux langues officielles et président du Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) a plaidé que son Groupe de consultation était totalement indépendant du gouvernement et qu'il n'était pas là pour permettre aux élus d'échapper à leurs responsabilités à l'endroit des communautés aborigènes.

Cas spécial

Par ailleurs, Keith Spicer a avoué que son souci de respecter les travaux de la Commission Bélanger-Campeau au Québec, allait peut-être lui faire négliger des groupes comme celui des autochtones québécois.

« Je n'avais pas pensé à ça », a-t-il fait valoir à J.-Yves Assiniwi, un Algonquin de l'Outaouais, conseiller politique auprès du Conseil national des autochtones. Celui-ci plaide que la belle discrétion à l'endroit du Québec allait empêcher la tenue d'un véritable dialogue.

« Si on est pour marcher sur des oeufs au Québec, si on est pour être absent tant que le Québec aura sa commission, ça signifie qu'on ne peut pas parler aux Indiens du Québec », a tranché l'Algonquin.

Selon M. Assiniwi, les Indiens n'ont en fait rien à attendre de la Commission Spicer pour qui, c'est le Québec d'abord et les Indiens ensuite.

Se référant à un sondage récent démontrant que les Canadiens, à l'exception notable des Québécois, appuient les revendications autochtones, M. Assiniwi conclut que ce ne n'est pas la population qui doit être convaincue du bien-fondé de leurs demandes, mais bien les politiciens et les dirigeants des grandes corporations.

Les membres du Conseil national des autochtones devraient par ailleurs prendre une décision formelle aujourd'hui sur la pertinence de participer ou non aux travaux du groupe fédéral de consultation.

Nouveau membre ?

Il semble enfin que ce sera cette semaine que le premier ministre Brian Mulroney prendra sa décision de combler ou non le siège laissé vacant par l'interdiction faite à Mme Thérèse Paquet-Séguin de siéger au sein d'une commission canadienne tout en travaillant pour l'Organisation des nations unies (ONU).

M. Spicer a précisé à nouveau hier que la décision appartenait uniquement au premier ministre à qui il avait fait cependant trois suggestions de candidature. Il s'est cependant refusé à dévoiler les noms publiquement.

Quant à ses commentaires relativement à la grande victoire morale des Indiens à Oka, ils ont suscité quelques réactions de surprise sur la colline parlementaire. La ministre de la Justice, Kim Campbell, a soutenu entre autres que la crise de l'été dernier a été une défaite pour les autochtones. « À mon avis, ce fut une défaite, parce que les Warriors ne sont pas les représentants des autochtones » a simplement argué la ministre, sans s'en prendre directement à la pertinence du commentaire de M. Spicer.

ROULEZ Gagnant



LE SOLEIL, TÉLÉ 4 - CFER ET HYUNDAI sont fiers de vous présenter

Madame Jeannine Groulx Loretteville

l'heureuse gagnante d'une HYUNDAI EXCEL 91



Tirage effectué à TÉLÉ 4 le 13 novembre 1990

NE MANQUEZ PAS, CE SOIR, LE TIRAGE D'UNE AUTRE VOITURE DÈS 18 h 29

sur les ondes de TÉLÉ 4, immédiatement après le bulletin LE MONDE CE SERA PEUT-ÊTRE VOUS!

LESOLEIL TELÉ 4 - CFER HYUNDAI

RÉSULTATS Loto-Québec

Tirage du 90/11/19

8	9	10	12	15
18	20	21	22	26
28	33	38	45	47
49	50	60	61	66

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage:
90/11/21

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Il va bientôt installer votre téléphone cellulaire...et il s'entraîne sur votre voiture !

Jusqu'au 30 novembre seulement! 360 minutes de temps d'antenne GRATUIT avec chaque nouvel abonnement.



Qu'en pensez-vous? N'importe quel p'tit gars armé d'une perceuse peut installer un téléphone cellulaire dans une auto? Sûrement pas! En tout cas, en ce qui nous concerne, nous savons que cela nécessite beaucoup d'expérience pratique et des appareils d'analyse sophistiqués. Il faut des connaissances précises de tous les véhicules et il faut savoir respecter les normes de sécurité cellulaire. Chez tous les détaillants Rogers Centres de service Cantel, vous trouverez des experts en cellulaire.

Passer à l'action avec la plus grande chaîne de détaillants cellulaires au Canada. Avec nos détaillants Rogers Centres de service Cantel d'un océan à l'autre, nous formons la plus grande chaîne d'experts en communication mobile et cellulaire au Canada partout où vous allez. Nous offrons un service à la clientèle supérieur, le plus grand choix de téléavertisseurs et d'appareils cellulaires, les meilleurs prix possibles et une installation impeccable.

MOTOROLA

On peut vous équiper pour l'action.

Nous avons un choix complet de téléphones cellulaires portatifs, transportables et fixes des plus grands fabricants ainsi que toute une gamme de téléavertisseurs Cantel à 900 MHz. Et voici une offre exceptionnelle sur l'un de nos meilleurs modèles.

Le téléphone cellulaire mobile Cantel 220

- Unité de commande robuste monopiece
- Mémoire de 30 numéros
- Entrée-réponse de numéros à 24 chiffres
- Composition ultra-rapide
- Mode d'attente économisant l'énergie
- Indicateur d'appel pendant l'absence
- Unité de commande à débranchement rapide
- Fonction mains-libres
- De nombreux autres avantages

529⁰⁰\$

En action plus longtemps pour mieux vous servir.

Pour vous simplifier la vie, nous avons prolongé nos heures d'ouverture chez tous les détaillants Rogers Centres de service Cantel du Canada. Nous sommes maintenant ouverts tous les soirs de la semaine ainsi que le samedi.

Voici un prix impeccable sur une installation impeccable: ELLE EST GRATUITE!

Achetez un téléphone d'auto fixe ou portatif avec module d'installation chez un des détaillants Rogers Centre de service Cantel entre le 15 novembre 1990 et le 31 décembre 1990 et nous vous l'installerons gratuitement: UNE ÉCONOMIE DE 99\$! Passez nous voir ou appelez-nous pour connaître les détails.

INSTALLATION GRATUITE ÉCONOMISEZ \$99

INSTALLATION GRATUITE ÉCONOMISEZ \$99

030

Rendez-vous chez votre détaillant Rogers Centre de service Cantel dès aujourd'hui.

Québec 2700 Jean-Perrin, Bureau 101 843-0000
Chicoutimi 1021, boul. Université 690-0535

Lun-Mer 8:00 - 19:00 Jeu-Ven 8:00 - 21:00 Sam 9:00 - 17:00

ROGERS

CENTRE DE SERVICE CANTEL

Cantel. La téléphonie cellulaire en action.

AVIS À NOTRE CLIENTÈLE

Correction apportée au cahier du 19 au 24 novembre 1990

PAGE 24:

Veuillez prendre note que la poupée montrée en K s'appelle "P.J. Sparkles" et qu'elle est vendue à \$4,99\$ (et non 29,99\$) et que la description en K correspond à la poupée montrée en L (poupée de gauche).

Nous nous excusons auprès de notre clientèle pour tout inconvenient.

LES GRANDS MAGASINS

CORRECTION

À la page 3 de notre circulaire du 19 au 25 novembre 1990, nous désirons préciser que les **pamplemousses à chair blanche ou rose Indian River de la Floride** offerts à 2 pour 1,28\$ sont de **GROSSEUR 32**.

Nous nous excusons de tout inconvenient causé à notre clientèle.

STEINBERG

BA 350,

25^e

ANNIVERSAIRE BARON ROUGE

ÇA FÊTE SOUS LE TOIT ROUGE!

Du 12 au 25 novembre

**Un grand restaurant
une grande fête!**

Mousseux à votre arrivée
pour célébrer le
25^e anniversaire
du Baron Rouge.

**Merci à notre
fidèle clientèle!**

C'est un plaisir de vous proposer
une table d'hôte pour
2 personnes à 25\$.



DEPUIS 25 ANS

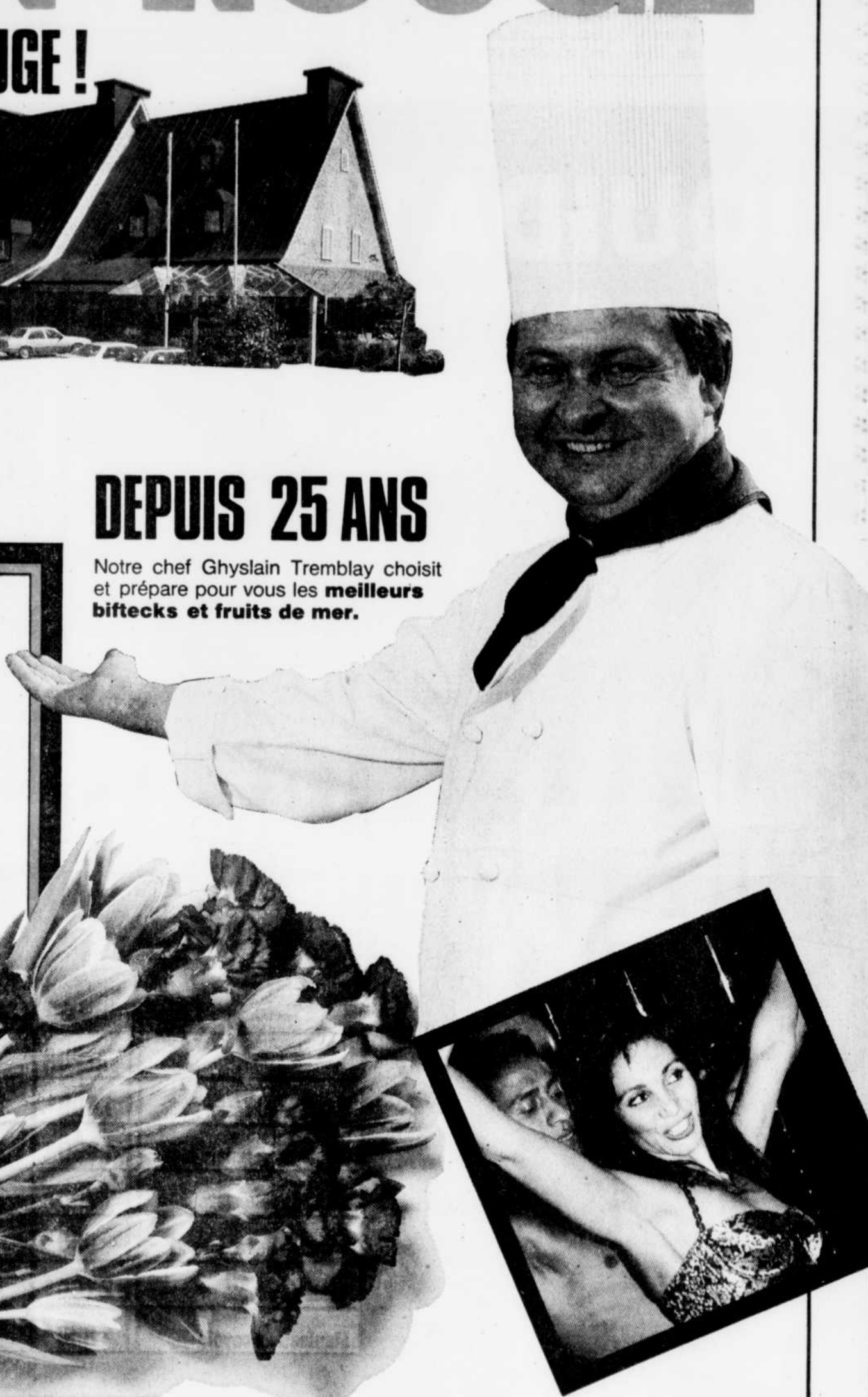
Notre chef Ghyslain Tremblay choisit
et prépare pour vous les **meilleurs
biftecks et fruits de mer.**

25^e ANNIVERSAIRE

*
POTAGE du JOUR
CÔTE de BOEUF au JUS ou
CÔTELETTES de PORC GRILLÉES ou
STEAK de SAUMON GRILLÉ ou MEUNIÈRE
DESSERT au CHARIOT et BREUVAGE

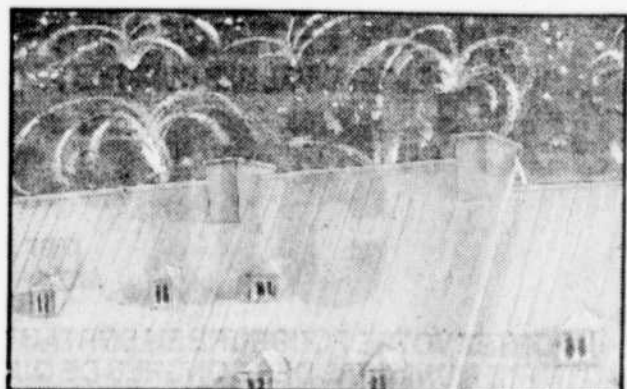
25\$

*POUR DEUX PERSONNES
TAXES ET SERVICE EN SUS.



C'est la fête brésilienne au Bar Après-Cinq

Du mardi au samedi, la compagnie de danse Brasileira vous invite à découvrir
le Soca, la Samba Gafieira et la Lambada Brasileira.



25 ans de bons crus

Et ça continue!
Du Rouge et du Blanc sélectionnés
spécialement pour le 25^e anniversaire
Jusqu'au 25 novembre.



BARON ROUGE
350, boul. Sainte-Anne, Beauport
(418) 667-1355

Aide à la formation des travailleurs de Malette

SAINT-RAYMOND — Le gouvernement fédéral affecte un million de dollars au groupe Malette pour la formation de 72 employés de l'usine de Saint-Raymond et pour les aider à s'adapter aux changements technologiques.

par DOMINIC HARDY
collaborateur spéciale

L'usine vétuste de Papiers Saint-Raymond Malette-Rexfor sera modernisée au coût de 125 millions \$. L'usine « Produits forestiers Malette Québec » produira un papier glacé de qualité.

C'est donc pour répondre à ce défi que Malette éprouve le besoin que ses employés s'adaptent à la nouvelle technologie qui sera acquise auprès des finlandais, a expliqué le président, M. Gaston Malette. Une

bonne partie de la formation sera également dispensée par les Finlandais. Des employés devront effectuer des séjours dans le pays scandinave.

La demande pour le papier de type MFC (Machine Finish Coated) que produira Malette sert entre autres à la publication de « Paris-Match » et n'est disponible qu'en Europe, en Finlande surtout. La demande ne cesse de croître et déjà les fournisseurs européens ne prennent plus de nouveaux clients pour lesquels les délais de livraison atteignent 90 jours.

L'affaire du bar Dynastie

Le chauffard sera arrêté à sa sortie de l'hôpital

Le chauffard de 30 ans impliqué dans la double collision funeste survenue jeudi dernier, sur le boulevard de la Colline, à lac Saint-Charles, sera arrêté dès qu'il franchira la sortie de l'hôpital où il est présentement soigné.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

C'est ce qu'a confirmé hier la police de Québec, en précisant que le citoyen de Lac-Saint-Charles devrait répondre de deux accusations : conduite de véhicule avec facultés affaiblies et conduite de façon dangereuse causant la mort.

Des échantillons de sang ont déjà été prélevés sur l'homme, qui est passible d'un emprisonnement maximal de 14 ans. La tragédie,

qui a coûté la vie à Manon Rhéaume, 24 ans, s'est produite vers 17 h. Le véhicule du chauffard zigzaguait sur la route et il a successivement percuté deux véhicules. Tous sont des pertes totales.

La victime conduisait une petite Excel. L'autre voiture, une Oldsmobile, était occupée par un homme et son petit-fils de cinq ans. Tous souffrent de multiples fractures. Quant au chauffard, il souffre de fractures à une jambe.

Le suspect sortait du bar Dynastie de Saint-Emile lorsque l'accident s'est produit. Le tenancier de l'établissement a déclaré que la police avait mis du temps à arriver et qu'il avait tout tenté pour retenir son client.

■ Chacun a pris son train...

La chicane de ménage qui avait nécessité l'immobilisation à Amqui du train qui devait conduire un couple de la Nouvelle-Écosse jusqu'en Ontario, samedi dernier, a connu son épilogue hier, à Mont-Joli, où Dean Joseph Sinclair, 33 ans, de Windsor a été condamné à une journée passée en prison. Des voyageurs avaient dû séparer le

couple qui se querellait bruyamment, et on avait arrêté le train pour les expulser à Amqui, où la femme avait reçu des soins à l'hôpital.

■ Il se sert lui-même !

Un individu dans la vingtaine portant cagoule et simulant une arme s'est présenté à la Bibliovideo du 735 boulevard Hamel à Québec, sur l'heure du midi hier, sommant le commis d'ouvrir le tiroir-caisse qu'il a

soulagé lui-même d'environ 250 \$.

■ Police sociale

La police doit se rendre compte que son action s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de mesures collectives visant à assurer la sécurité et la prospérité communautaires, souligne un document intitulé « Police-Défi 2000 — Une vision de l'avenir de la police au Canada », qui doit être étudié, aujourd'hui à Québec, par quelque 150 intervenants.

Liquidation Couronne

LIQUIDATION DE FOURRURES

au Centre municipal des congrès de Québec



27 IMPORTANTS MANUFACTURIERS DE FOURRURES

SE SONT ASSOCIÉS POUR PRODUIRE CE GIGANTESQUE ÉVÉNEMENT DE FOURRURES. SELON LES INITIATEURS DE CE PROJET, "L'ÉVÉNEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS DE QUÉBEC" OBTIENT UN VIF SUCCÈS POUR DEUX RAISONS: PREMIÈREMENT, LA TENUE D'UN SOLDE DE CETTE ENVERGURE NÉCESSITE LE RASSEMBLEMENT D'UNE IMPRESSIONNANTE QUANTITÉ DE FOURRURES ET LE CHOIX EST TEL QUE VOUS ÊTES ASSURÉ DE TROUVER LA FOURRURE QUI VOUS CONVIENT. DEUXIÈME, LES ORGANISATEURS SE FONT UN DEVOIR DE FIXER LES PLUS BAS PRIX POSSIBLE AFIN D'OFFRIR AU PUBLIC DE VRAIES AUBAINES. C'EST POURQUOI TOUT LE MONDE ATTEND AVEC IMPATIENCE CET ÉVÉNEMENT DONT ON PARLERA TOUTE LA SAISON.



- Plus de 1 500 manteaux de fourrures valant plus de 4 000 000 \$.
- Des créations de couturiers valant des centaines de milliers de dollars et provenant directement des manufacturiers québécois désireux de liquider leur stock.
- Un service de sécurité sera sur place 24 h sur 24.
- Les illustrations peuvent différer des fourrures en vente.
- Chaque fourrure est offerte à un prix IRRÉSISTIBLE. Stock incroyable.

PRIX SPÉCIAUX POUR LE CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS DE QUÉBEC.

	VALEUR	PRIX DE VENTE	VENTE CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS
Manteau de castor 3/4	1 800 \$	1 499 \$	600 \$
Manteau de renard bleu	1 900 \$	1 599 \$	775 \$
Veste de raton laveur	1 750 \$	1 499 \$	325 \$
Manteau de rat musqué	950 \$	799 \$	350 \$
Veste de coyote	2 100 \$	1 785 \$	360 \$
Manteau de coyote	1 800 \$	1 499 \$	650 \$



Choix illimité de grandeurs dans certains modèles.



MANTEAU DE CASTOR 3/4

VALEUR ESTIMÉE 1 800 \$

SOLDE CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS DE QUÉBEC

600 \$ ou **55.58 \$** par mois

AVEC APPROBATION DE CRÉDIT

PORTEZ VOTRE FOURRURE EN SORTANT DU CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS DE QUÉBEC!

MONTANT TOTAL 666,96 \$ COÛT DE L'EMPRUNT: 66,96 \$ À 19,9% SUR 12 VERSEMENTS.

- ✓ SIMON CHANG
- ✓ BALENCIAGA
- ✓ LANVIN
- ✓ BLACKGLAMA
- ✓ CANADIAN MAJESTIC
- ✓ AMERICAN LEGEND
- ✓ SAGA FOX

FINANCEMENT DISPONIBLE SUR PLACE SUR APPROBATION DU CRÉDIT



MANTEAU DE VISON MÂLE

VALEUR ESTIMÉE 3 600 \$

SOLDE CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS DE QUÉBEC

995 \$ ou **50.63 \$** par mois

AVEC APPROBATION DE CRÉDIT

PORTEZ VOTRE FOURRURE EN SORTANT DU CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS DE QUÉBEC!

MONTANT TOTAL 1 215,12 \$ COÛT DE L'EMPRUNT: 220,12 \$ À 19,9% SUR 24 MOIS.

CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Mercredi
21 novembre
9 à 21 heures

Jeudi
22 novembre
9 à 21 heures

Vendredi
23 novembre
9 à 21 heures

Samedi
24 novembre
9 à 17 heures

L'industrie de sapins et de décorations de Noël

Un revenu d'appoint pour la région de St-Pierre-de-Broughton



Evelyne et Bruno Nadeau dans leur sous-sol transformé en atelier pour cette période de l'année.

THETFORD MINES — À l'approche des Fêtes, l'industrie de sapins et de décorations de Noël rapportera un revenu d'appoint variant entre 1000 \$ et 8000 \$ à quelque 120 familles de la région de Saint-Pierre-de-Broughton.

textes de FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

La majorité de ces gens travaillent pour le compte de la firme Cleary Evergreens, importante entreprise de production et d'exportation qui a son siège social à Lennoxville, et qui possède une plantation de 500 000 arbres dans la région de Broughton.

Il s'agit d'un emploi saisonnier qui dure environ deux mois, sept jours par semaine, et commence au début d'octobre.

Une trentaine d'hommes sont rémunérés entre 7 \$ et 12 \$ l'heure pour la coupe, l'emballage, et le chargement de 40 000 sapins d'une hauteur variant entre quatre et 10 pieds.

Quatre femmes travaillent à forfait et gagnent entre 100 \$ et 125 \$ par jour à fabriquer des couronnes d'un diamètre variant entre 24 et 84 pouces. Elles sont

payées 2,75 \$ pour une couronne de 24 pouces, jusqu'à 25 \$ pour une de 84 pouces. L'employeur fournit tout le matériel, y compris les branches de sapin. Mmes Suzanne Nutbrown et Lise Dodier-Métivier font ce travail depuis cinq ans. Ensemble, elles fabriquent une soixantaine de couronnes par jour. Elles travaillent neuf heures par jour. La plus grosse couronne qu'elles viennent de confectionner, celle de 84 pouces de diamètre, était destinée à l'hôtelier qui exploite le bar Ailleurs à Saint-Jacques-de-Leeds. Elles l'ont fait en deux heures.

Travail à domicile

Cette année, 70 femmes, deux fois plus que l'an dernier, travaillent à domicile pour les Cleary. Elles font des couronnes de neuf à 18 pouces. Elles sont rémunérées à la pièce pour la main-d'oeuvre et les branches de sapin qu'elles fournissent. L'entreprise leur procure les cerceaux en broche et le

fil métallique pour y attacher les entailles de sapin.

Ça fait 18 ans que Mme Corinne Guay, à l'automne, transforme en atelier la cuisine de son domicile situé dans le rang 10 de Saint-Jacques-de-Leeds. Elle y travaille sept jours par semaine, de 7 h à 20 h 30. Cette année, elle fait des couronnes de neuf et de 12 pouces. Elle en confectionne 50 à 60 par jour. Durant les fins de semaine, elle reçoit l'aide de ses fils Ghislain, 19 ans, et Dany (étudiant), 18 ans. L'entrepreneur paye 1,75 \$ pour une couronne de neuf pouces, et 2,15 \$ pour une de 12 pouces. Selon M. Cleary, cette famille ira chercher un revenu d'appoint de près de 8000 \$. Quant à M. Guay, il travaille à l'année à la plantation.

Voyages et cadeaux de Noël

Evelyne et Bruno Nadeau ont quitté la ferme il y a cinq ans pour s'établir au village de Saint-Pier-

re-de-Broughton. M. Nadeau est devenu sacristain de l'église paroissiale. C'est le sous-sol de la nouvelle maison familiale qui devient quotidiennement un atelier, de 7 à 21 h, à l'exception du samedi après-midi et du dimanche. Le couple y fabrique 450 à 500 couronnes de neuf et 18 pouces par semaine. « Nous sommes des fournisseurs des Cleary depuis 13 ans. Nous ne devenons pas riches avec ça. Ça équivaut à un salaire de 6 \$ à 7 \$ l'heure. Cependant, ce pécule nous aide à acheter des cadeaux de Noël », de préciser Mme Nadeau, « et de faire des voyages dans le Sud », ajoute l'époux.

Dans le passé, la majorité de ces travailleurs occasionnels étaient payés sous la table et ne déclaraient pas ce revenu au service de l'impôt. Cependant, depuis que l'entrepreneur a eu des démêlés avec le fisc, ils sont rémunérés par chèque.

95% des couronnes en sapin vont aux É.-U.

THETFORD MINES — Le nouveau marché de couronnes en sapin naturel, enrubannées et décorées d'agrégats de Noël, est en pleine croissance, surtout aux États-Unis où 95 % de la production québécoise est exportée.

M. Rodney Cleary, important exportateur de sapins de Noël cultivés, n'en démord pas : « L'avenir est là ! Il faut développer des décorations de Noël naturelles. »

Le président de l'Association des 170 producteurs d'arbres de Noël du Québec, M. Gérard Couture, abonde dans le même sens mais, selon lui, peu de membres osent s'aventurer dans ce nouveau segment de l'industrie.

L'an dernier, 250 000 couronnes ont été fabriquées au Québec, dont 130 000 par Cleary Evergreens, compagnie appartenant à M. Cleary et à ses deux fils. Cette année, l'entreprise Cleary en assemblera 150 000, 75 000 à ses ateliers du Nouveau-Brunswick, 70 000 à ses installations de Saint-Pierre-de-Broughton, et 5000 à Lennoxville. Il s'agit de couronnes

dont le diamètre varie entre neuf et 96 pouces qui sont en très grande partie vendues sans décoration à des compagnies américaines. Pour les rendre plus attrayantes avant de les mettre sur le marché, ces dernières y ajoutent des agrégats de Noël.

La famille Cleary fabrique aussi des guirlandes. Elle prévoit doubler sa production, c'est-à-dire en faire 100 000 pieds linéaires dont 25 000 à Saint-Pierre.

Vous cherchez un véhicule neuf, de haute qualité, à prix abordable? Ne manquez pas de lire dans le journal d'aujourd'hui, l'encart spécial vous présentant les nouvelles voitures économiques 1991 de General Motors.



UN MESSAGE DE SEARS À SA CLIENTÈLE

Quelques copies anglaises se sont malencontreusement glissées parmi les copies françaises de notre circulaire Réclame Sears distribuée dimanche dans le Publi-sac ou insérée lundi dans LE SOLEIL.

Nous désirons donc nous excuser auprès de nos clients, spécialement ceux qui ont été touchés, pour les inconvénients encourus; veuillez noter que des copies françaises sont disponibles en magasin.



NOS MONTURES SONT À
50%

À L'ACHAT DE VERRES OPTIQUES (sauf certains modèles bien identifiés)
Choix exceptionnel de montures dont les plus grandes marques.

Cette offre prend fin le 30 novembre 1990.

OPTICIEN
Jacques Langlois

LIMOULOU - 455, 3^e Avenue 523-6680
L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC 691-5086
STE-FDY - 1113, rte de l'Église 659-3616
MAIL CENTRE-VILLE - 160, St-Joseph 529-9351
(Edifice Holiday Inn)

Optométriste sur place pour examen de la vue

CE SOIR



EN PRIMEUR

QUÉBEC ACTION

Avec Éric Nolin

L'ÎLE DE LA PASSION

Avec Bruce Boxleitner et Susan Dey



17h00



21h00



◆ Aubaine ◆
extraordinaire

KANATA HOTELS & RESORTS
Venez en profiter la prochaine fois que vous descendrez dans un hôtel de Kanata Hotels & Resorts ou chez un partenaire associé. Tous nos hôtels, partenaires associés et centres de villégiature intimes de style européen offrent des tarifs spéciaux d'hébergement représentant une économie allant jusqu'à 50% du prix annoncé, chaque jour de la semaine, du 1^{er} novembre 1990 au 30 avril 1991. Hébergement sans frais des enfants de 18 ans ou moins qui partagent la chambre de leurs parents. Aubaine extraordinaire... chez Kanata Hotels & Resorts et ses partenaires associés.

MONTREAL* 72⁰⁰
Hôtel La Citadelle
Un Clarion Hotel
410 ouest, rue Sherbrooke
(514) 844-8851
UNE/DEUX PERS.

OTTAWA** 64⁰⁰
Hôtel Roxborough
Un Clarion Hotel
123, rue Metcalfe
(613) 237-5171
**Repas gratuits pour les enfants

TORONTO* 59⁰⁰
The Brownstone
15 Charles St. East
(416) 924-7381
UNE/DEUX PERS.

TORONTO* 109⁰⁰
Forty Scollard Suites
Suites de luxe
40 Scollard St.
(416) 923-3000
CHAQUE SUITE

MUSKOKA* 40⁰⁰
Rocky Crest Resort
Hamer Bay, R.R. 1
Mactier, Ontario
(705) 375-2240
PAR PERS./DEUX PERS.

NIAGARA FALLS** 49⁵⁰
The Old Stone Inn
Un Clarion Inn
5425 Robinson St.
(416) 357-1234
**Repas gratuits pour les enfants

RENFREW** 49⁵⁰
The Renfrew Inn
Un Quality Inn
760 Gibbons Rd.
(613) 432-8109
UNE/DEUX PERS.

TERRE-NEUVE* 84⁰⁰
The Tiffany, St. John's
Suites seulement
7 Tiffany Lane
(709) 753-3739
CHAQUE SUITE

Pour réserver, téléphonez à Toronto 264-2567* ou sans frais, Canada/É.-U. 1-800-263-8967* ou 1-800-221-2222*.

Reservations prétables exigées/nombre limité de chambres. L'offre prend fin le 30 avril 1991.
**Repas gratuits pour les enfants de 12 ans ou moins.
Téléphonez-nous pour vous renseigner sur nos "Prix avantageux pour réunions d'affaires".

Le bonheur de recevoir.



Chez Mazda, nous croyons que chaque voiture doit non seulement satisfaire vos exigences de performance, mais chacune doit aussi combler tous vos désirs. Nous voulons que vous vous sentiez totalement bien au volant d'une Mazda. Et nous construisons chaque voiture pour qu'elle vous donne un parfait bonheur.

Le bonheur de recevoir encore plus!

Le cadeau de Noël
hâtif de Mazda.
Des rabais de
800\$ à 3000\$*

Chez Mazda, nous aimons vous faire des offres qui vous font filer le parfait bonheur. C'est bien le cas de notre cadeau de Noël hâtif. Profitez dès maintenant de rabais allant de 800 \$ à 3 000 \$, à l'achat de toute voiture ou camionnette neuve Mazda. Obtenez tous les renseignements chez votre concessionnaire.

Une des meilleures garanties "gamme complète" de l'industrie.



mazda

Je me sens bien.

*Sur le prix de détail suggéré par le manufacturier. Le rabais varie selon le modèle : 323 et Protégé, 800 \$; 626, MX-6, Miata et MPV, 1000 \$; camionnettes, 1500 \$; 929 et RX-7, 3000 \$. Cette remise est en vigueur du 6 novembre au 3 décembre 1990. L'offre ne peut être combinée à aucune autre. Obtenez tous les renseignements chez votre concessionnaire participant.

Québec
Chatel Automobiles Ltée
1350 Bouvier
628-6336

St-Foy
Jacques Girard Automobiles Inc.
656 rue Graham Bell
687-0753

Cap-Santé
Cap-Santé Mazda
5 rue Bois de L'Asie
285-0011

Plessisville
Maurice Côté
Automobiles Inc.
637 rue St-Louis
362-7324

St. Georges de Beauce
Automobiles Sittelle
15300 boul. Lacroix
228-4815

Rivière du Loup
Rivière du Loup Mazda
160 Fraser
862-3263

Matane
Garage Marcel Villeneuve Inc.
1780 ouest, rue du Phare
562-0245

Grande Rivière
Lloyd Sutton Auto
89 Grand Allée
385-2279

Québec
Rendez-Vous Mazda
1615 boul. Henri Bourassa
529-8551

St-Patrice de Beauvillage
Automobiles M. Blais
462 rue Principale
596-2322

Montmagny
Montmagny Mazda
201 blvd. Tache ouest
248-0014

Baie St-Paul
Charlevoix Mazda
996 Mgr de Laval
435-5353

Thetford Mines
Centre de l'Auto Amiante Inc.
410 sud, boul. Smith
338-4694

Pintendre
A. Lachance Automobile Inc.
529 Route Kennedy
837-8897

Rimouski
Automobiles R.P. Inc.
455 boul. Ste-Anne
Pointe au Père
724-7888

Baie Comeau
Mazda Cote-Nord
291 boul. La salle
296-0202

Le Code de la route serait trop indiscret

MONTREAL (PC) — Un article du projet de loi modifiant le Code de la sécurité routière destiné à renforcer la protection des consommateurs contre le commerce des véhicules volés menace la protection de la vie privée des automobilistes, soutient la Commission d'accès à l'information.

Dans un avis à l'Assemblée nationale, la commission recommande de retirer du projet de loi l'article 222 qui, s'il était adopté, « pourrait constituer un accroc sérieux et lourd de conséquence pour la protection des renseignements personnels des propriétaires de véhicules ».

Cet article permettrait à la Société d'assurance-automobile de communiquer, non seulement à l'assureur concerné mais aussi à un expert en sinistres ou au Service anti-crime des assureurs, des renseignements confidentiels sur les propriétaires actuels comme sur les propriétaires antérieurs d'un véhicule routier, lorsque leur communication est nécessaire à une enquête relative au vol d'un véhicule ou à une fraude.

La commission allègue que les propriétaires de véhicules qui livrent des renseignements à la SAAQ ne s'attendent sûrement pas à ce que ces renseignements soient transférés à un organisme privé de détection de crime (le Service anti-crime des assureurs) qui échappe d'ailleurs au contrôle de la Commission d'accès à l'information.

Il s'agirait d'un précédent dangereux, écrit la CAI, si l'on permettait à un organisme public de divulguer autant de renseignements personnels à un organisme privé pour des fins qui relèvent de l'État, soit la prévention du crime.

La Société d'assurance-automobile prépare une réponse à cet avis, mais refuse d'en divulguer la teneur avant que le projet de loi ne soit discuté article par article en commission parlementaire dans les prochaines semaines. La SAAQ fait remarquer cependant que la CAI a été consultée avant la rédaction du projet de loi et que le nouvel article est nettement avantageux pour les consommateurs qui sont victimes de fraude dans le commerce florissant des véhicules volés.

Loin de se laisser désarçonner par les réticences exprimées contre sa candidature à l'investiture péquiste dans Montmorency, l'ex-député fédéral Louis Duclos rappelle à certains de ses adversaires qu'ils ont eux aussi déjà milité dans les rangs des partis fédéraux.

par GILLES BOVIN
LE SOLEIL

« Quand on habite une tour de verre, on ne lance pas de roches », lance-t-il à l'endroit de Me Daniel Petit en lui remémorant le fait qu'il a songé à se porter candidat conservateur dans la circonscription fédérale de Montmorency-Orléans, en 1988.

Duclos membre du PQ «d'ici 2 semaines»

M. Duclos nie par ailleurs avoir été vice-président du comité du « Non » dans Montmorency lors du référendum de 1980.

Il rappelle également que M. Louis Bonenfant — qui s'est retiré de la course dimanche pour appuyer la candidature de M. Jean Filion — a lui aussi oeuvré pendant deux ans comme secrétaire de la députée conservatrice de la même circonscription de 1984 à 1988, Mme Anne Blouin.

« Je vais prendre ma carte du parti d'ici deux semaines », promet M. Duclos qui doit rencontrer le bureau de direction de l'association péquiste de Montmorency la semaine prochaine.

Député libéral de cette circonscription fédérale pendant trois mandats, de 1974 à 1984, M. Duclos précise qu'il n'a pas « l'intention d'usurper quoi que ce soit ».

Et pour ceux qui doute encore de ses intentions, M. Duclos, qui est aujourd'hui vice-président adjoint à l'Industrielle-Alliance, confirme sa conversion à la cause de la souveraineté et promet « d'aider le candidat péquiste dans Montmorency, quel qu'il soit ».

Des consultations qu'il a menées jusqu'ici, M. Duclos déduit que « le parti est bien disposé à mon endroit ». « Ce serait une

bonne occasion de confirmer que le PQ est un parti rassembleur », souligne-t-il.

C'est d'ailleurs un membre du bureau de direction du comté de Montmorency, M. Georges-Henri Blouin, qui l'a encouragé à se présenter sous la bannière péquiste. Joint hier, M. Blouin admet avoir servi de « trait d'union » et rappelle lui aussi que beaucoup de militants péquistes viennent d'autres partis.

Même s'il refuse de parler d'organisation « structurée » d'appui à la candidature de M. Duclos, M. Blouin précise que « c'est en marche à l'échelle du comté ».

De son côté, Me Petit admet avoir songé à se présenter comme candidat conservateur dans la foulée du « beau risque » de René Lévesque. Il précise même avoir travaillé pour l'élection de Mme Blouin comme pour celle de Charles DeBlois, l'actuel député conservateur de Montmorency-Orléans.

« Cela s'inscrivait dans la politique d'appui du PQ aux conservateurs pour battre les libéraux fédéraux », rappelle-t-il en précisant qu'il était membre du PQ à cette époque. Il admet par ailleurs que M. Duclos peut compter sur des appuis sérieux dans le comté.

QUELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE POSSÈDE LE PLUS VASTE RÉSEAU DE SERVICES AU QUÉBEC?

Celle des 4 500 000 membres Desjardins.



Assurance-vie
Desjardins

Assurance-vie Desjardins inc. appartient aux 4 500 000 Québécoises et Québécois membres du Mouvement des caisses Desjardins et, depuis la récente fusion de La Sauvegarde et d'Assurance-vie Desjardins, Assurance-vie Desjardins inc. est bel et bien le leader de l'assurance de personnes au Québec.

Imaginez... plus de 300 assureurs-vie de grande compétence, le réseau des 1 339 caisses Desjardins, des services inégalés de télémarketing et de distribution directe.

Même plus, au-delà de 3 500 entreprises y ont déjà leur assurance collective.

Assurance-vie Desjardins inc., société issue du regroupement de l'Assurance-vie Desjardins et de La Sauvegarde Compagnie d'assurance sur la vie.



Desjardins L'incroyable force de la coopération.


 Votre
CADEAU
de
NOËL

49\$

7 SEMAINES
27 nov. au 15 janv.
VALEUR 100\$

**LE
GYM
STUDIO
DE SANTÉ
ET MISE
EN FORME**

Spécialiste en cours de:
WORK-OUT - CARDIO
MUSCULATION AVEC POIDS
et... "BRÛLONS LE GRAS"

840, ST-JEAN
QUÉBEC
Stationnement gratuit
648-8555

ÉDITORIAL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef
et directeur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:
DENIS ANGERS

La nouvelle Europe

La politique de l'eau chaude, l'eau froide de Saddam Hussein au Moyen-Orient relègue au second plan de l'actualité le sommet européen-nord-américain le plus significatif depuis 70 ans.

Car jamais depuis la fin de la Première guerre mondiale et la signature du Traité de Versailles, en 1919, une rencontre internationale aura permis un virage aussi majeur que le rassemblement des dirigeants de 34 pays qui se déroule actuellement à Paris.

Dans une première étape permettant de clore la guerre froide, les 16 membres de l'alliance occidentale et les six participants au pacte de Varsovie ont enterré la hache de guerre. La signature du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, à l'amorce de la rencontre, a mis fin à la guerre froide.

Ce traité impose des contraintes et des vérifications telles que personne ne peut plus attaquer son voisin par surprise. 45 ans après la fin des hostilités, la guerre est bel et bien terminée!

Le Pacte de Varsovie n'existe plus que sur papier. L'armée soviétique se retire progressivement de l'Europe orientale. L'état désastreux de l'économie de l'URSS et le réalisme politique du président Mikhaïl Gorbatchev ont forcé ce retrait.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tiendra la place des alliances militaires, s'il faut écouter les seuls concernés. Dans un monde où il se trouvera toujours un ayatollah iranien, un dictateur irakien, un général argentin ou un colonel quelconque, nul ne peut se porter garant de la paix éternelle.

La déclaration commune des 22 pays s'inscrit dans le contexte des Nations unies. Tous s'engagent à respecter sa charte et à ne maintenir qu'un potentiel militaire préventif et défensif. Ainsi se confirme le bien-fondé du choix européen de la détente, plutôt que l'option réaganienne et brejnevienne de l'affrontement.

Au plan strictement technique, l'Union soviétique a cédé le plus. Tant pour les chars d'assaut que pour les blindés, l'artillerie ou les avions de combat, les forces militaires de Moscou battent en retraite.

Mais elle a gagné un appui politique important au moment où son empire se désintègre à une vitesse incroyable, appui qu'elle tente désespérément de concrétiser pour sauver une économie en ruines, voire même simplement pour nourrir sa population.

Le dialogue européen assure la paix sur le continent. Il ne régle pas tout. L'Europe de l'est, notamment, doit apprendre à vivre avec ses nationalismes rivaux et assumer la démocratie dans un contexte de détresse économique. Un pays comme la Yougoslavie peut entraîner ses voisins dans un dérapage incontrôlé, exactement comme en 1914.

L'URSS elle-même doit terminer sa révision impériale en libérant les républiques baltes, ne gardant dans une nouvelle confédération que les peuples qui désirent y demeurer.

Personne ne peut prédire avec certitude l'avenir européen. Sinon pour constater que l'intégration croissante des économies et la création d'une nouvelle scène politique qui attire même la curiosité de l'Albanie ne pourront que favoriser la paix.

Quelques faucons, surtout mais non exclusivement américains, favorisent le maintien de l'OTAN comme mesure de sécurité en cas de résurgence du militarisme soviétique, si jamais la sauce de Gorbatchev allait se gâter jusqu'au point de non retour. Ce courant de pensée considère également qu'un chapeau militaire aidera l'Allemagne unie à bien comprendre le sens de ses intérêts et à éviter tout aventurisme.

Il faut voir plus grand et plus loin, et considérer l'Europe nouvelle comme un modèle des Nations unies idéales. Les menaces militaires étant écartées, ces pays du monde industrialisé ou qui font tout pour s'y intégrer au plus tôt, peuvent donner l'exemple d'une harmonie respectueuse des souverainetés fondamentales.

RAYMOND GIROUX

LE PORC NOËL D'IRAK



Les aînés doivent étoffer leur plaidoyer

par
Laurent
LAPLANTE
collaborateur
spécial



Il fallait s'y attendre, les aînés ne voient pas d'un bon oeil que la CTCUQ veuille leur retirer une gratuité de transport dont ils estiment avoir toujours besoin. Ils se sont donc exprimés sans équivoque contre le projet qu'entreteint la CTCUQ.

J'avoue, cependant, que leur plaidoyer me laisse plus songeur que convaincu. Je souhaiterais donc, non pas que les aînés renoncent à leur prestation, mais qu'ils en renforcent la crédibilité. Si, évidemment, la chose est possible.

Essayons de fixer certaines balises le plus sereinement possible. La CTCUQ est un service public qui a vu récemment son financement public sérieusement compromis. Le gouvernement québécois, lui-même sevré par les compressions que pratique Ottawa, a sabré dans le soutien qu'il offrait aux municipalités et aux commissions scolaires.

Le transport en commun a écopé. Telle est la première donnée. La CTCUQ, comme

d'autres services publics de transport en commun, fait face à de nouvelles difficultés financières.

Dans ce contexte, la CTCUQ doit réévaluer avec une extrême rigueur l'ensemble de sa gestion. Or, l'examen des ressources de la CTCUQ ne requiert ni une commission d'enquête, ni des mois de consultations.

En effet, le financement de la CTCUQ vient du gouvernement québécois, ou des municipalités qui taxent l'ensemble de leur population pour l'obtenir, ou des usagers de l'autobus. (La publicité, bien que présente, ne fournit qu'un apport marginal.)

Si l'une ou l'autre des sources majeures de fonds se tarit, les deux autres, forcément, doivent compenser. Dans le cas présent, c'est chose faite: le gouvernement québécois réduit sa contribution et augmente du coup la pression sur les municipalités et sur les usagers du service.

Comme les sommes requises pour remplacer la contribution du Québec sont substantielles, la CTCUQ devra, selon toute vraisemblance, mettre davantage à contribution les deux sources de financement qui lui restent: les municipalités et les usagers, et non pas une seule.

Si l'on admet ce qui pré-

cède, on aboutit, en ce qui touche aux usagers, à deux questions névralgiques. La CTCUQ doit, en premier lieu, vérifier si elle peut encore se permettre de faire des cadeaux. Elle doit, par la suite, savoir qui sont ses clientes les plus démunies.

La réponse à la première question ne fait guère de doute: la CTCUQ n'est pas en posture de faire cadeau de quoi que ce soit. Si elle consentait des diminutions de taux, il faudrait que ce soit dans une perspective de mise en marché et donc avec l'espoir de tirer bénéfice de cette tarification particulière.

Dès lors, si des groupes qui bénéficiaient jusqu'à maintenant des largesses de la CTCUQ veulent en profiter encore, ils doivent non pas demander l'impossible à la CTCUQ, mais obtenir que les deux autres sources de financement de la Commission se montrent plus généreuses. Les aînés devraient donc plaider auprès de la CUQ ou auprès du gouvernement québécois.

Quand vient le temps d'identifier les groupes qui méritent le plus d'attendrir la CTCUQ, le gouvernement ou les municipalités, on gagne à garder la tête froide.

Première réflexion: il n'y a pas, que je sache, d'âge qui soit, par définition et univer-

sellement, plus pauvre. On peut dépasser 60 ou 65 ans sans manquer de ressources financières et faire partie des aînés sans mériter un laissez-passer de la CTCUQ. Généraliser convaincra peu.

On me répliquera, bien sûr, que la pauvreté frappe certaines catégories d'âge plus durement que d'autres. Et on aura raison. Reste à vérifier quels sont ces groupes dans le Québec d'aujourd'hui.

Je cite le professeur Simon Langlois, de l'université Laval: « En 1981, les 65 ans et plus ont cédé leur place aux jeunes comme groupe majoritaire vivant sous le seuil de la pauvreté... Ainsi les gens du troisième âge consomment et dépendent maintenant plus que ne le font les jeunes ».

Où va l'évolution? Monsieur Langlois répond: « Il se produit effectivement, en 1981, un important déplacement de la pauvreté puisque la proportion de jeunes familles sous le seuil de faible revenu a dépassé celle des familles âgées et l'écart n'a cessé de croître depuis ».

Loin de moi l'idée de nier aux aînés le droit de défendre leurs acquis. Je souhaite simplement que leur plaidoyer aille au bon endroit et tienne compte d'un contexte qui est cruel pour bien des gens.

Votre Opinion

Recyclage de papier

Le temps est venu d'agir, c'est très important.

Présentement, plusieurs villes du Québec vont bientôt commencer le recyclage sélectif. Tant mieux, bravo! Le papier, le verre... Il faut faire la collecte sélective, à Saint-Redempteur, comté de Lévis.

Il y a un cabanon de papier près du Service des incendies sur la 12e Rue.

Merci aux personnes qui ont pris la bonne habitude d'y déposer leur verre et leur papier. Un grand merci d'avance aux nouveaux venus.

L'environnement c'est notre affaire. Tous ensemble, protégeons-le. C'est pour notre bien.

Gardons et prenons l'habitude d'aller porter le papier au cabanon le plus proche de chez-soi. Dans plusieurs écoles, les élèves font la cueillette du papier, un grand merci.

Michel Pilote
St-Redempteur

Patriotes de 1837-1838, il est à propos de rappeler quelle place nos ancêtres entendaient donner aux Amérindiens dans la future république du Bas-Canada.

Voici ce qu'ils stipulaient à l'article trois de leur déclaration d'indépendance proclamée le 28 février 1838: « Que sous le gouvernement libre du Bas-Canada, tous les citoyens auront les mêmes droits; les Sauvages cesseront d'être sujets à aucune disqualification civile quelconque et jouiront des mêmes droits que les autres citoyens du Bas-Canada ».

Nous osons croire que les Iroquois de Caughnawaga et de Saint-Régis n'ont pas pris connaissance de cette prise de position si libérale pour l'époque! Car, autrement, comment expliquer leur comportement envers les Patriotes de 1838?

Aurélien Boisvert,
Repentigny

Un don de vie

La vie est un don extraordinaire. Malheureusement, pour plusieurs, comme dans mon cas, le seul espoir de continuer à vivre est une greffe. Etant en attente d'une transplan-

tation coeur-poumons depuis maintenant 27 mois, la lutte devient de plus en plus dure à chaque jour.

Personne n'est à l'abri! « Pensez à ce que ce serait si c'était vous ou un membre de votre famille qui serait dans cette situation! »

La science fait d'énormes progrès mais elle a ses limites. Sans les dons d'organes, de nombreuses personnes seraient condamnées et leur vie réduite à quelques mois. Il suffit de regarder vivre les personnes ayant subi une transplantation pour convaincre la population que la cause est bonne.

Il faut en parler, à sa famille, à son entourage, afin que, le jour venu, la décision soit moins difficile à prendre. La douleur est tellement grande qu'elle les empêche souvent d'y penser eux-mêmes.

On signe un testament pour léguer ses biens matériels après son décès, pourquoi ne pas léguer ses organes et prolonger la vie de quelqu'un d'autre?

Redonner espoir en considérant le don d'organes comme un geste naturel, comme un don de vie.

Voilà ma façon de « sensibiliser »

avantage les personnes aux dons d'organes.

Diane Bourgault
L'Islet-sur-Mer

Et re-Schlack!

M. André Dubois,

En ce triste dimanche d'octobre où je me suis inconsiderement fourvoyé devant le petit écran à l'heure de « Rira bien... », je ne résiste plus à l'envie - maintes fois réprimée depuis les débuts de votre carrière solo - de vous laisser savoir que vos mauvais gags, non seulement ne me font pas rire mais réiterent à chaque fois la triste expérience de la consternation.

M. Dubois, vous êtes la momie de l'humour québécois, une momie suceuse de soi-disant actualité et dont les tics, les ficelles, les procédés d'auteur - et les bandes-lettres - sont usées jusqu'à la corde.

Vous êtes la créature de l'insignifiance à répétition. Le Godzilla de l'analogie tordue. Le King Kong du mauvais goût - ce qui est impardonnable, en matière d'humour davantage encore qu'en toute autre.

Même les rires en boîte chargés d'informer les téléspectateurs qu'ils se trouvent, en dé-

pit de l'évidence, devant une comédie, sont gras, vulgaires, excessifs, tonitruants, désagréables. Vous êtes le Mr Hyde de la culture subventionnée du grotesque superfétatoire. Et schlack!

P.S. Les références cinématographiques utilisées dans le texte fournissent un indice sur l'âge de l'humour à formules (c'est-à-dire: sans imagination véritable) que vous nous assénez sans pitié, semaine après semaine, année après année, dernier Bye Bye après dernier Bye Bye... Et re-Schlack!

J'ai bien l'honneur de ne pas vous saluer.
Guy Genest, professeur de théâtre, de cinéma et de littérature au cégep de Limoilou, Charlesbourg

Suzanne Jacob

Il y a beaucoup de choix mais il n'y a pas beaucoup de temps, dit Suzanne Jacob dans son spectacle auquel j'ai assisté au petit Champlain.

Il y a beaucoup de choix dans ce monde qui virevolte et fait sans arrêt volte-face, nous promettant mer et monde mais nous laissant à tout bout de champ seul dans l'univers.

Alors, il y a des personnages

uniques, comme Suzanne Jacob, fille d'Harricana et d'Abitibi, qui savent faire entonner à leur auditoire des chansons en yiddish, des mots aux accents qu'elle reprend avec une voix tout aussi unique que son personnage.

Inémato vumana im chévetta im gamia had, répète-t-elle, dans un leitmotiv langoureux, avec une voix chaude, qui m'a rappelé Jeanne Moreau et Pauline Julien parfois, mais que je savais d'abord et avant tout celle de l'auteure de Pomme Douly et de Laura Laur.

Une voix rare, méconnue, aux antipodes des voix brillantes qui franchissent la stratosphère en devenant des météores, une voix intelligente et fabricante de mots issus d'une écriture qui vogue depuis aussi longtemps que le Québec a dépassé l'adolescence.

Suzanne Jacob, au petit Champlain, a su montrer ce que les grandes scènes ne pourront jamais dévoiler. Dans un livre, j'avais déjà habité la maison de Laura Laur, partagé l'existence de Pomme Douly, j'ai maintenant été gagné par une chanteuse qui permet tout, sauf la fatigue.

Jean Desy
St-Gabriel de Valcartier

Questionnement

En cette année 1990 et en ce mois de novembre dédié à nos

LES IDÉES DU JOUR

Le Québec ne pourra éviter de se dire souverain

par Raymond BROUILLET

M. Raymond Brouillet est docteur en philosophie, professeur et vice-doyen de la Faculté de philosophie à l'université Laval. Il a également été président du Parti québécois pour la région de Québec.

Il ne pourra y avoir de déblocage réel dans le dossier du statut politique et constitutionnel du Québec dans le sens souhaité par la très grande majorité sans d'abord et avant tout une décision majoritaire du peuple du Québec affirmant sa souveraineté. (...)

La constitution canadienne ne prévoit aucun mécanisme qui permettrait au Québec de modifier unilatéralement son statut constitutionnel dans l'ensemble canadien. Loin de là. La Constitution canadienne prévoit plutôt que tout changement constitutionnel requiert l'accord des deux chambres de parlement fédéral et celui de sept

modifier unilatéralement son statut constitutionnel.

Comme vous le savez aussi, le droit international le permet et il le permet par la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination. La Charte des Nations unies dont le Canada est signataire reconnaît sans aucune réserve le droit d'autodétermination à tous les peuples de la terre.

Pour se sortir du carcan et rendre légitime et légal (selon le droit international) la modification unilatérale de son statut constitutionnel, il faut que le peuple du Québec exerce son droit à l'autodétermination en affirmant

une nouvelle constitution canadienne.

Puis il ne nous resterait qu'à soumettre ce projet à la population, en lui demandant de donner au gouvernement du Québec le mandat d'aller le négocier avec le reste du Canada. Là, le Canada ne pourrait dire non ou du moins il y aurait une bonne chance qu'il dise oui.

Voyons cela de plus près. Le Parti libéral du Québec avait reçu en 1985 un mandat très clair de la population pour aller négocier l'adhésion du Québec à la loi constitutionnelle de 1982 sur la base des cinq conditions que nous connaissons bien.

De plus, durant les négociations de l'accord du lac Meech, tous les sondages donnaient une large majorité en faveur de cet accord, et des personnalités québécoises de différents milieux sont allées dire au Canada anglais que



Gare aux sirènes! Un seul château pourra se réaliser: celui qui reposera sur la souveraineté.

Robert Normand

C'était l'opinion exprimée par M. Robert Normand, dans l'édition du SOLEIL du jeudi 11 octobre 1990, sous le titre: Pas de déblocage, sans menace d'indépendance. Dans cet article très intéressant, M. Normand élabore cinq scénarios qui s'offrent aux Québécois. Ses préférences vont au quatrième: «L'élaboration par le Québec d'un nouveau statut constitutionnel assorti d'une proclamation unilatérale d'indépendance en cas de rejet.»

Tout d'abord, je crois qu'un tel scénario loin d'amener le Canada anglophone à accepter une telle mise en demeure est plutôt de nature à le provoquer.

De plus, ce scénario nous ramène des décennies en arrière, on croirait entendre Daniel Johnson en 1967 proclamer solennellement: c'est l'égalité ou l'indépendance. L'histoire des 20 dernières années nous a enseigné ce que donnait une telle menace.

Il est temps je crois que nous cessions de demander au Canada de décider pour nous de notre souveraineté.

D'autres se disent: il n'est pas nécessaire de brandir cette menace d'indépendance, une négociation sérieuse et respectueuse des prétentions de nos interlocuteurs du Canada anglophone suffira. D'ailleurs, il y a une grande méprise en ce qui concerne l'opposition du Canada anglophone. Ce n'est pas le Canada anglophone qui s'est opposé aux revendications du Québec, ce ne sont que quelques individus, et à la limite un seul, le député néo-démocrate amérindien du Manitoba. (...)

A ce propos, disons tout d'abord que du point de vue du strict formalisme juridique, il est vrai qu'un seul homme a pu tout blo-

quer. Mais la réalité socio-économique était tout autre, celle sans laquelle le député Harper n'aurait pu jouer le rôle qu'il a joué: une très grande majorité du Canada anglophone était farouchement opposée à l'accord du lac Meech et plus les mois passaient, plus la position des premiers ministres s'effritait.

On a vu les pressions intenses auxquelles on a dû avoir recours pour maintenir leur accord alors que le Québec devait encore amoindrir la portée de ses conditions de l'entente initiale.

Pour plusieurs de ces premiers ministres, l'obstruction du député Harper est apparue comme une bouée leur permettant de se sortir du pétrin politique dans lequel ils s'étaient placés face à leurs électeurs en acceptant l'accord.

Les sirènes

Malgré toutes ces données, de nouvelles sirènes québécoises se font entendre et veulent nous entraîner d'abord dans la voie de la négociation pour obtenir pour le Québec un nouveau statut constitutionnel qui accorderait à celui-ci des pouvoirs autrement plus importants encore que ce que représentaient les cinq conditions minimales de l'accord du lac Meech.

Cette voie est une illusion qui nous fera échouer encore une fois sur les récifs de la réalité juridique, socio-politique et culturelle du Canada anglophone et ne fera que reporter encore une fois à plus tard la véritable solution du dossier constitutionnel du Québec.

J'entendais tout récemment à l'émission Le Point le premier mi-

nistre du Québec déclarer: occupons-nous du contenu, nous verrons pour la stratégie ensuite. Bien que cette déclaration semble correspondre à la plus élémentaire logique de la décision pratique, dans le dossier qui nous occupe c'est un excellent moyen de noyer encore le poisson et de reporter à plus tard le moment de faire face au véritable problème.

Car dans le dossier des revendications constitutionnelles traditionnelles du Québec, le problème majeur ne s'est pas situé au plan du contenu; il y eut à différentes époques des consensus largement partagés par la population du Québec sur le contenu d'un nouvel arrangement constitutionnel, d'un nouveau partage des pouvoirs.

Ce qui a surtout fait problème était d'ordre stratégique et se situait au plan des moyens et du rapport de forces pour amener le Canada anglophone à consentir aux revendications du Québec.

Le moyen incontournable pour rendre possibles des modifications substantielles au statut constitutionnel du Québec, dans le sens de la volonté majoritaire du peuple du Québec, c'est l'affirmation de sa souveraineté.

Il serait malheureux que la commission n'aborde pas de front cette dimension stratégique de la question pour ne se préoccuper que de son contenu. Ce serait édifier de beaux châteaux en Espagne constitutionnels sur le sable mouvant du cadre constitutionnel canadien de négociation. Les seuls châteaux constitutionnels qui auront une chance de se réaliser seront ceux qui reposeront sur le roc solide de la volonté du peuple québécois d'assumer sa souveraineté.



La commission Belanger-Campeau devrait aborder de front la question de la souveraineté.

provinces qui représentent au moins 50% de la population canadienne, et dans certains cas elle requiert l'unanimité.

Donc, loin de permettre au Québec de modifier unilatéralement son statut constitutionnel, la constitution écarte aussi la possibilité de la modifier bilatéralement par entente entre Québec et Ottawa ou n'importe quelle autre province.

D'ailleurs, en réponse à la position du gouvernement de M. Bourassa au lendemain du 24 juin, qui affirmait qu'à l'avenir nous n'engagerions des négociations que sur une base bilatérale, la réplique est vite venue du Canada anglophone: MM. Mulroney et Peterson, entre autres, affirmaient que jamais ils ne négocieraient bilatéralement des modifications à la Constitution. D'ailleurs, le voudraient-ils, qu'ils ne le pourraient pas.

Plan international

Voyons maintenant si du côté du droit international il n'y aurait pas moyen de nous sortir du carcan constitutionnel canadien dans lequel nous sommes enfermés et de permettre ainsi au Québec de

sa souveraineté; ainsi et ainsi seulement, le Québec pourra négocier d'égal à égal avec tout partenaire de son choix toutes formes d'ententes ou d'arrangements politiques nouveaux. Sinon, le sort ultime du Québec continuera à dépendre juridiquement de la volonté du Canada anglophone. Et nous demeurerons dans un cul-de-sac constitutionnel.

D'où la première conclusion de mon exposé: tant pour modifier unilatéralement son statut constitutionnel que pour pouvoir négocier d'égal à égal tout nouvel arrangement politique et constitutionnel, le recours à l'affirmation de sa souveraineté par le peuple québécois est incontournable.

Passons maintenant au contexte socio-politique canadien.

Certains se disent en ex-mêmes mais il y a une autre voie; la voie de la négociation serrée avec le reste du Canada. Ça n'a pas réussi jusqu'à aujourd'hui, mais peut-être ça réussira si on se reprenait. Cette fois-ci toutefois nous nous y rendrions avec un mandat clair de la population.

Elaborons donc un beau projet de nouveaux rapports avec le reste du Canada, pourquoi pas un projet comprenant une belle superstructure qui maintiendrait un lien fédéral institutionnalisé dans

le Québec était sérieux dans ses demandes.

On a même brandi la menace de la montée du séparatisme au Québec. Résultat: pour le Canada anglais, le Québec faisait du chantage. On se disait: s'ils pensent, ces Québécois, ces minoritaires au Canada, qu'ils vont nous imposer leurs conditions! Certains allèrent même jusqu'à préférer notre départ plutôt que d'accéder à nos minimales demandes.

Malgré ces demandes, nous rencontrons encore des gens au Québec qui pensent qu'on devrait à nouveau brandir la menace de l'indépendance en espérant que cette fois-ci le Canada plierait et accéderait aux conditions du Québec.

Appel d'offres

Société canadienne d'hypothèques et de logement **Canada Mortgage and Housing Corporation** **Société d'habitation du Québec**

PROJET N°: 03175/006 LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC demande des soumissions pour les travaux de construction d'un ensemble d'habitation comprenant: quarante-neuf (49) logements pour personnes retraitées, dans la municipalité de VAL-D'OR, circonscription électorale d'ABITIBI-EST, selon un contrat à forfait et comportant: un (1) bâtiment de (4) niveaux, avec ascenseur, structure d'acier et dalle sur sol.

La durée maximale des travaux sera de vingt-huit (28) semaines.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction (L.R.Q., c.Q.1).

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants obtiendront tous les renseignements, ainsi que le dossier de soumission complet à compter du 20 novembre 1990, au Bureau de BEAUDET ET NOLET, architectes, 110, 106 Rue, Québec, QC G1L 2M4, tel.: (418) 522-2749, télécopieur: (418) 522-3596, contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (\$50), sous forme de chèque visé ou mandat poste émis à l'ordre de la Société d'habitation du Québec. Heures d'ouverture du bureau: 8 h 30 à 16 h 30.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement au montant de cent cinquante mille dollars (150 000 000\$), ou de chèque visé, ou d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans, au montant de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$). Toutes les garanties devront être valides pendant 45 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: À quinze (15) heures (heure locale en vigueur), le jeudi 13 décembre 1990, à la Société d'habitation du Québec, au bureau de Québec de la Direction générale du bâtiment, sis au 1039, de la Chevrotière, Edifice Marie-Guyart "G", 26^e étage, Québec, bureau 26-109, ou se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

- Association de la construction des régions de Québec et Montréal;
- Association de la construction de l'Ouest du Québec;
- Association régionale de l'APCHQ d'Abitibi-Témiscamingue;
- Société d'habitation du Québec.

N.B.: Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

AVIS AUX SOUS-TRAITANTS: Les sous-traitants qui déposent leurs soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec doivent le faire au plus tard le 6 décembre 1990 à 14 heures et leurs soumissions doivent être valables soixante (60) jours après la date de leur dépôt.

N.B.: Cette construction pourra débuter immédiatement après la signature du contrat ou vers le 15 avril 1991, selon le choix de l'entrepreneur retenu.

Le Secrétaire de la Société d'habitation du Québec
Me Jean-Luc LESAGE, avocat



appel d'offres

Gouvernement du Québec
Ministère des approvisionnements et services
Direction générale des Approvisionnement

Projet	Description	Livraison
0217	670 000 prolegs-feuilles en vinyle transparent, anti-reflet.	Ville Vanier
0218	3 515 500 chemises de classement.	Ville Vanier
0219	14 640 gilets de corps à manches longues, en coton ouaté, 16 800 caleçons pour détenus.	Sainte-Foy et Montréal
Clôture des soumissions: 4 décembre 1990 à 15 h.		
0206	Deux (2) souffleuses à neige, amovibles et motorisées.	Atelier du fournisseur
0220	Une chargeuse articulée sur pneus (4X4), équipée d'un chasse-neige.	Québec
Clôture des soumissions: 6 décembre 1990 à 15 h.		

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des approvisionnements
Bureau des appels d'offres
150, boul. St Cyrille Est, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 5K4
Tel.: (418) 643-5438

Le ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE - ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjudger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des approvisionnements,
Jean-Claude Careau, ing.



VILLE D'ESTÉREL

AVIS PUBLIC
"PROJET DE NETTOYAGE DU LAC DUPUIS À VILLE D'ESTÉREL"

Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet susmentionné qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministre de l'Environnement qui l'a rendue publique le 19 novembre 1990 et l'a mise à la disposition du public pour fins de consultation.

Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public aux Bureaux d'audiences publiques sur l'environnement. À Montréal situé au Village Olympique, au numéro 5199-A de la rue Sherbrooke Est, bureau 3860. À Québec situé au 12 rue Sainte-Anne, 1^{er} étage ainsi qu'à l'Estérel à l'hôtel de ville situé au 115, chemin Dupuis. La consultation peut s'effectuer du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 40. On peut y obtenir la liste des lots touchés par ce projet.

Dès le 4 janvier 1991, toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

19 NOVEMBRE 1990
20 NOVEMBRE 1990

Cet avis est publié par M. Donald Thériage, secrétaire-trésorier, pour et au nom de la Ville d'Estérel, conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, R-9) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

LÀ OÙ ON SE SENT...

AMEUBLEMENTS

EN CONFIANCE!

TANGUAY

ENTREPRISE DE L'ANNÉE 1988 1989 1990

Payable le 12 avril 1991

aucun comptant/aucun intérêt*

sur toute la marchandise



MOBILIER DE CHAMBRE
fini texture en noir ou en blanc.
6 morceaux, plate-forme en sus.

1199\$

qualité **ideal**



GAGNEZ!

COURSEZ LA CHANCE DE GAGNER UN MAGNIFIQUE VEHICULE "CHEVY TRACKER" D'UNE VALEUR APPROXIMATIVE DE 13000\$. REGLEMENTS EN MAGASIN



GARANTIE 25 ANS

Matelas 39" **249\$**

Matelas 54" **299\$** Matelas 60" **349\$**

MATELAS ULTRA DE LUXE Confort, fermeté et durabilité unique à Serta. Soutien très ferme. Issu satiné à motifs élégants, multiplié à 4" de mousse reposant sur 312 ressorts à haute densité. Sommier également disponible.

NOUVEAUTÉ

ZENITH

999⁹⁵

Garantie: 1 an, 100% pièces et main-d'oeuvre, service à domicile

mallette souple incluse



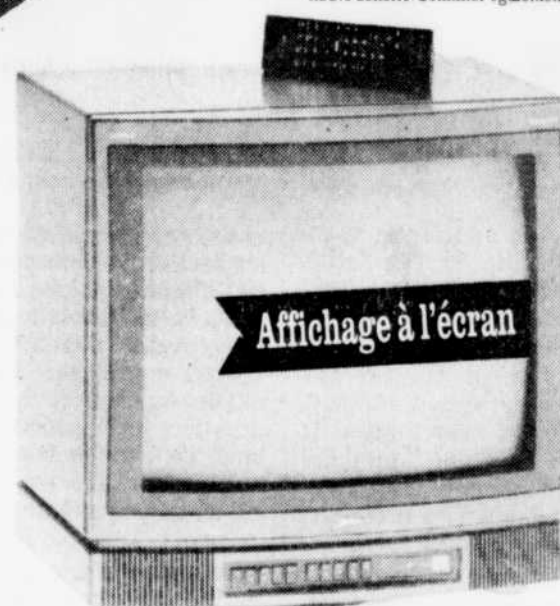
CAMESCOPE 8mm

COMPACT (VM 8000)

Possibilité de filmer en éclairage très réduit (aussi peu que 3 lux)
Mise au point numérique automatique et zoom motorisé 8:1
Position macro automatique pour plus gros plans
Tête d'effacement flottante pour des transitions invisibles et en douceur
Compteur de temps réel et mémoire
Insertion date-heure

MAGNÉTOSCOPE VHS

4 TÊTES, DOUBLE AZIMUTH, AFFICHAGE À L'ÉCRAN
IMAGE PARFAITE, POSITION RALENTI ET PAUSE



Affichage à l'écran

TÉLÉCOULEUR ZENITH

(SG 2019S)

Style moniteur, 21 po
Télécommande à double fonction
Câblecompatible à 178 canaux

Garantie: 36 mois, 100% pièces et main-d'oeuvre, service à domicile

499⁹⁵

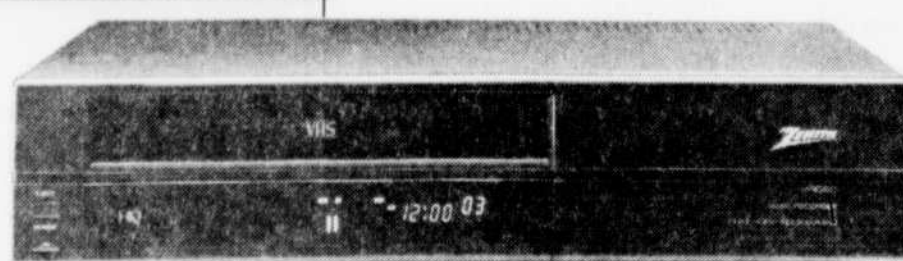


Quasar

(VH6401K)

399⁹⁵

Garantie: 1 an, 100% pièces et main-d'oeuvre



ZENITH

(VRG90)

399⁹⁵

Garantie: 1 an, 100% pièces et main-d'oeuvre

* Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que la taxe de vente
** Information en formation
Cartes de crédit acceptées

***LIVRAISON GRATUITE À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

UN SERVICE À TOUTE ÉPREUVE

Une exclusivité TANGUAY 18 techniciens en électronique

**Installation et service à domicile GRATUITS

Nettoyage des têtes de magnéscope en atelier GRATUIT la première année

Tous nos conseillers sont des experts en électronique

LÉVIS: 833-4511
PLACE TANGUAY

BEAUPORT: 667-6282
535, BOUL. SAINTE-ANNE

LES SAULES: 871-4411
CARREFOUR LES SAULES
5150, BOUL. L'ORMIERE

TROIS-RIVIÈRES: (819) 373-1111
2200, DES RÉCOLLETS

LIVRAISON ET SERVICE: 872-2242